

Société et religion en Forez de 1789 à 1914

Communications

16^e printemps de l'histoire

Cahiers de Village de Forez

2016

Michelle Bouteille	Société et religion, la période révolutionnaire.	p.	3
Gabriel Mas	L'Église et le monde du travail dans la Loire au XIX ^e siècle.	p.	12
Claude Latta	Waldeck-Rousseau, Aristide Briand et les autres... Les parlementaires de la Loire pendant le gouvernement du Bloc des gauches et la séparation des Églises et de l'État (1901-1908).	p.	21
Daniel Allézina	Les communautés religieuses de Montbrison traversent les vagues.	p.	44
Joseph Barou	À Montbrison, cléricaux et anticléricaux s'opposent...	p.	46
Maurice Damon	On ne parle pas patois au curé.	p.	49

Société et religion en Forez

La période révolutionnaire

Michelle Bouteille

Chacun sait que le problème religieux est en grande partie à l'origine de la période la plus violente de la Révolution française que nous appelons la Terreur. Nous allons bien sûr retrouver la *Constitution civile du clergé*, les prêtres réfractaires, le calendrier révolutionnaire mais aussi Javogues et ses sinistres tribunaux révolutionnaires. Car la Loire se distingue par la présence de ce conventionnel hors norme qui, paradoxalement, par ses excès, va provoquer le raffermissement des convictions chrétiennes et le retour en force de l'Église qu'il avait voulu abattre. « Raffermir les convictions chrétiennes » : j'emploie ce verbe à dessein car pendant tout le début du XVIII^e siècle l'Église catholique semble perdre de la vigueur dans la société prérévolutionnaire.

L'héritage du siècle des Lumières

Nous avons tous appris que les responsables de cet état de fait sont les philosophes des Lumières : Voltaire qui défend la tolérance religieuse, Rousseau qui se contente d'un déisme éloigné de l'Église, Montesquieu qui reconnaît l'utilité des religions et l'existence de Dieu mais pour qui l'État doit se distinguer de la religion. Il semble être ainsi sur la voie d'une recherche en laïcité. Quant à Diderot, il est carrément anticléric et après avoir été déiste il a évolué vers l'athéisme.

En réalité on peut se demander si les Lumières ne sont pas simplement des hommes de leur temps et s'ils ne se contentent pas de mettre en « lumière » des idées dont ils sont témoins et qui marquent la mentalité de leur époque au milieu du XVIII^e siècle.

Par exemple, nous voyons le Parlement de Paris qui, dès 1667, interdit les fêtes baladoires. Les fêtes baladoires sont les fêtes où on danse avec des figures en couples qui paraissent licencieuses. Ces fêtes condamnées se greffent visiblement sur les fêtes patronales, sur les mariages, les baptêmes et même les pèlerinages, donc sur des événements religieux que l'Église et le gouvernement jugent détournés. Ces fêtes religieuses devenues païennes nous les connaissons dans nos régions sous le nom de vogues. Dans nos montagnes nous pouvons vérifier ces évolutions. Mervillon nous en donne deux témoignages : *Le culte de la Saint-Barthélémy s'estompe à partir du début du XVII^e siècle... Des libertins enlèvent la statue du saint un soir de vogue*, donc un soir de la fête de ce saint. Il nous dit aussi qu'en 1740, le curé de Saint-Bonnet, Jean Demier, interdit le pèlerinage de la Saint-Roch à Courreau car il est devenu prétexte à une fête baladoire. De son côté le notaire de Saint-Bonnet, Prost, nous conte que l'archevêque a interdit le pèlerinage de Chorsin (paroisse de Sauvain) car il était lui aussi devenu, le 15 août et le 8 septembre, un lieu de débauche, d'ivrognerie qui finit par un meurtre. Il précise que la statue de la Vierge a été cédée en 1727 à l'église de Champdieu où elle se trouve toujours. Donc ces « débauches » remontent au début du XVIII^e siècle avant les écrits des philosophes. Ces comportements qui défient la morale dont l'Église se fait la gardienne, ont existé depuis longtemps et nous savons que le moment du carnaval était un exutoire dans ces sociétés trop rigides, trop codifiées. Mais nous voyons que ces comportements irrévérencieux, s'ils ne remettent pas en question le fait religieux, prouvent que les habitants souhaitent plus de tolérance. Depuis plus d'un siècle le libertinage et l'athéisme sont fréquents dans la haute société qui brave les interdits. Mais nous voyons par ces exemples que les esprits forts ne semblent plus être l'apanage de la noblesse frondeuse.

Colin Lucas souligne une évolution qui concerne le clergé lui-même. Il note que dans l'un des cahiers de doléances du clergé du Forez, il est fait la différence entre le clergé « utile » c'est-à-dire le clergé séculier et les ordres enseignants et soignants et un autre clergé qui regroupe, semble-t-il, les ordres religieux

contemplatifs. Cela laisse sous-entendre qu'une partie du clergé lui-même n'est plus sûr de l'utilité de la prière, pratique fondamentale pour une autre partie de ses membres.

Ce fait doit être éclairé par une autre division qui ronge l'Église depuis Louis XIII : une Église à la fois soutenue par le pouvoir monarchique mais qui lui est aussi soumise. Elle est dominée par les Jésuites qui s'accommodent de pratiques parfois dérogatoires aux valeurs chrétiennes de pauvreté, chasteté mais qui respectent l'obéissance due au chef de l'Église et à son représentant sur terre : le roi. En marge de cette Église officielle des courants divergents se manifestent depuis Louis XIII : les jansénistes et les Oratoriens. Les Oratoriens, présents à Montbrison, sont réputés pour leur ouverture d'esprit vis-à-vis des Églises réformées et à certaines idées révolutionnaires puisqu'ils ont eu à souffrir de l'absolutisme religieux. Ils sont avant tout des enseignants majoritairement non prêtres. L'abbé Duguet, oratorien natif de Montbrison, a joué un rôle important dans cette querelle.

Notons au passage que le clergé de Saint-Étienne se fait remarquer par une prise de position hostile à l'esclavage dans les colonies. Par contre lorsque le clergé local affirme que son rôle vis-à-vis du roi est de soumettre le peuple au roi et à l'Église, le lien entre les pouvoirs politiques et religieux est évident dans la France de l'Ancien Régime.

Nous entrons à présent dans le cœur du sujet avec :

La Constitution civile du clergé

Il nous faut tout d'abord situer le contexte qui a conduit à cette initiative aventureuse. À l'origine il y a une situation catastrophique des finances de la France depuis le règne de Louis XIV. Pour faire face à la dette, les impôts payés uniquement par le tiers état ont prodigieusement augmenté. Il est impossible de demander plus. Des paroisses de montagne comme Chalmazel, Saint-Bonnet-le-Courreau ou Sauvain voient la seule taille royale atteindre plus de 10 000 livres (Chalmazel) et 16 000 livres (Saint-Bonnet-le-Courreau) soit plus de 80 livres par feu (foyer) que l'on peut évaluer en comparant cette somme avec le salaire annuel d'un journalier agricole : 120 livres, 50 seulement s'il est domestique, c'est-à-dire logé et nourri. Il faut y ajouter les impôts à l'Église et les droits féodaux. Nous avons aussi le témoignage des habitants de Saint-Bonnet qui dénoncent ces impôts exorbitants qui les obligent à quitter leur exploitation, huit mois par an, afin de gagner comme scieurs de long les sommes nécessaires à payer uniquement les dits impôts. Les ministres ont voulu faire payer des impôts au clergé et à la noblesse mais c'est ce qui a déclenché la Révolution. La réunion des états généraux, en mai 1789, a pour première mission de trouver des remèdes à la dette.

D'autres événements vont occuper les députés pendant les premiers mois de la Révolution... et c'est Necker (ministre d'État) qui rappelle l'urgence du problème à la fin de septembre 1789. Le 10 octobre, un évêque, Talleyrand, qui commence ainsi sa longue carrière politique, propose de trouver des ressources dans les biens ecclésiastiques. Les choses vont très vite, le 2 novembre les biens du clergé sont mis à la disposition de la nation et le 19 décembre une première tranche de ces biens est mise en vente. Le fruit de cette vente va permettre d'émettre des assignats. La Constitution civile du clergé nationalise les biens de l'Église qui possédait à elle seule plus de 10 % du sol du pays. Elle prévoit de payer les curés (mieux que ce que leur laissent leurs évêques) et les évêques. Pour faire bref, disons que les membres du clergé deviennent des fonctionnaires. Cela nous choque aujourd'hui, mais n'oublions pas qu'il n'y a pas de séparation entre l'Église et l'État. Louis XVI est réticent, mais Rome tardant à réagir, il finit par accepter cette Constitution civile. Au passage les congrégations « non utiles » se retrouvent à la rue, mais nous avons vu que l'idée était déjà sous-entendue dans le clergé lui-même. De plus les auteurs de la réforme affirment que les vœux de pauvreté s'opposent à la notion d'égalité, ceux d'obéissance et de chasteté à la notion de liberté.

Dans la Loire comme partout ailleurs l'inventaire des biens du clergé est rapidement mené. Ce sont pour l'instant les biens des grands établissements religieux comme les Minimes à Saint-Étienne dont le couvent

va devenir la mairie de la ville. À Montbrison les établissements religieux sont nombreux : le chapitre de Notre-Dame, les couvents des Cordeliers, des Visitandines, des Ursulines et des Clarisses, le collège des Oratoriens, la commanderie Saint-Jean... À Feurs il s'agit aussi de trois ordres réguliers : prieuré de Randan, couvent des Minimes, et la commanderie Saint-Antoine. Dans le secteur de Boën, se trouvent des biens de l'abbaye de Bonlieu située sur le territoire de Sainte-Agathe... Dans les communes rurales sont vendus les biens des prébendes et des écoles de villages. Tous ces biens sont bradés au tiers de leur estimation parfois à moins.

On remarque que les bâtiments ayant une fonction scolaire ne sont pas épargnés. La Révolution avait le projet de mettre en place des écoles publiques afin de retirer à l'Église une de ses fonctions essentielles, l'éducation des jeunes représentant un enjeu fort pour l'avenir. Elle n'en a pas eu le temps. Par contre les établissements hospitaliers sont, dans un premier temps, épargnés.

Mais, parallèlement à ces ventes, nous voyons se mettre en place une première phase de la crise qui va secouer les croyants et le clergé.

C'est d'abord la position du Saint-Siège qui finit par arriver.

Les rédacteurs de la Constitution civile du clergé ont omis de consulter le pape. Il faut dire qu'en France la monarchie, avec Louis XIV, avait imposé son absolutisme dans tous les domaines. Pie VI, de son côté, se montre d'une extrême prudence. Le texte de la Constitution civile du clergé promulgué le 24 août 1790 parvient à Rome. Le Saint-Siège a condamné les *Droits de l'homme et du citoyen* mais n'a pas publié la condamnation, conscient que l'ensemble du clergé français a acclamé ce texte, ne voyant en lui que des valeurs proches du christianisme.

De plus, il a pour habitude de ne pas froisser le gallicanisme de la *Fille aînée de l'Église*. Il semble surtout que Rome n'ait pas pris conscience à quel point la notion de temps s'est brusquement accélérée en France. Il nomme donc une commission d'évêques pour étudier la question en septembre 1790, comme on le fait encore de nos jours quand on veut temporiser voire faire oublier un sujet brûlant en attendant que cela se calme. Cette commission ne rendra son verdict négatif qu'en mars 1791. Au cours de ces six mois de délai, la vente des biens de l'Église a commencé et le serment des ecclésiastiques envers la Constitution civile du clergé est en cours de déroulement depuis quatre mois. Louis XVI, qui attend lui aussi la réaction de Rome, a fini par accepter l'exigence du serment en décembre.

Mais, si dès le 1^{er} juin 1790, 41 prêtres de Saint-Étienne prêtent spontanément le serment d'être fidèles à la nation, il faut souligner que seulement 81 membres du clergé de l'Assemblée nationale sur 263 le font, et à l'échelle du pays les évêques s'y refusent tous sauf 7, ceci avant même de connaître l'avis de Rome. Le conflit avec les réfractaires se dessine. Le mois d'avril 1791 voit la rupture entre la France et Rome, il n'y a plus de représentation diplomatique.

Dans la Loire l'année 1791 se clôt avec une majorité de prêtres jureurs : 83 %, mais on remarque déjà des résistances à Montbrison, dans les monts du Lyonnais et dans les monts du Forez. Le curé de Noirétable, jureur, se rétracte très vite. Ceci se répercute au secteur de Saint-Jean-la-Vêtre. Là, le curé assermenté est violemment pris à partie, ce qui provoque des troubles entre Saint-Julien-la-Vêtre et à Saint-Priest-le-Vêtre où on déplore un mort au cours des bagarres qui opposent les partisans des prêtres réfractaires et ceux qui défendent le clergé constitutionnel. Les villes les plus favorables au clergé constitutionnel sont Saint-Étienne, Boën et Roanne.

À la tête du diocèse, l'archevêque de Lyon, M^{gr} Yves Alexandre de Marbeuf, nommé en 1788, n'a jamais rejoint son siège ce qui était d'ailleurs courant dans l'Ancien Régime. Il occupe une fonction dans le gouvernement puisqu'il est « ministre de la Feuille », c'est-à-dire qu'il nomme avec le roi les membres du clergé aux bénéfices ecclésiastiques. En langage clair, il s'occupe de la promotion des membres du haut clergé. Il est donc une parfaite illustration de l'alliance entre le clergé et la monarchie. Il illustre aussi le gallicanisme qui veut

que le pape ait un rôle réduit dans l'organisation de l'Église de France. Il faut aussi préciser que, dès janvier 1789, il s'en prend aux idées nouvelles qui, selon lui, menacent les institutions politiques, religieuses et civiles. Cette attitude provoque des libelles dans les milieux lyonnais visés qui l'incite à rester à l'écart dans son château. Il quitte la France dès la rupture des relations avec l'Église en avril 1791. Il mourra en 1799. À sa place le gouvernement a nommé un évêque assermenté Adrien Lamourette, cet évêque constitutionnel va accumuler les déconvenues, bien sûr son nom va déclencher les moqueries de ses adversaires et, dès son intronisation à la primatiale Saint-Jean, il reçoit le dais sur la tête et les monastères féminins lui ferment la porte au nez. Cet ecclésiastique, cependant intègre et intelligent, reste fidèle à ses convictions chrétiennes. Il est élu comme député à l'Assemblée législative en septembre 1791. C'est sans doute un moyen pour lui de s'écarter d'une ville où il se sent en difficulté. Mais lorsqu'il constate les massacres de septembre 1792 il s'écarte de la République, il prend même le parti des Lyonnais révoltés qui se méfient cependant de lui. C'est d'ailleurs à Lyon qu'il est arrêté quelques jours avant la fin du siège de la ville par les armées révolutionnaires. Il sera guillotiné à Paris où il a été transféré en janvier 1794.

À la fin de l'année 1792, nous sommes passés dans la République qui vote des mesures qui laïcisent la société : mariage civil, divorce et mise en place de l'état civil (ce qui retire aux prêtres assermentés un de leurs rôles essentiels). Ceci a aussi le mérite de couper court aux problèmes soulevés par des prêtres qui refusent d'inscrire sur les registres des enfants baptisés par un prêtre réfractaire comme cela a été le cas à Saint-Symphorien où des parents sont allés chercher les services du curé réfractaire de Saint-Just-la-Pendue.

Les massacres de septembre ont fait plus de 300 victimes ecclésiastiques parmi les 1 000 morts recensés à Paris. Cela provoque l'émigration massive des membres du clergé réfractaire qui est d'ailleurs invité à quitter le pays. Mais, même à Rome, ils ne reçoivent pas un bon accueil. Ils doivent séjourner dans des sortes de centres de rééducation. Chez nous certains se réfugient auprès des communautés protestantes de Haute-Loire. C'est sans doute à ce moment-là qu'une grande partie des prêtres assermentés se rétractent dans la Loire.

Pourtant nous ne sommes pas encore au paroxysme de la crise. La mort de Louis XVI provoque la mise en place du Comité de salut public plus connu sous son surnom de Terreur. C'est dans ce cadre politique que la déchristianisation du pays est programmée.

La tentative de déchristianisation

Elle se manifeste d'abord par la mise en place du calendrier républicain qui fait disparaître toute référence religieuse, plus de fêtes, plus de dimanches... Les très nombreuses communes qui portent un nom de saint sont débaptisées, de même pour les rues des villes et même les citoyens sont invités à changer de nom. En novembre 1793 les prêtres constitutionnels sont appelés à abdiquer et à se marier. C'est le cas d'une soixantaine de prêtres du district de Saint-Étienne (les réfractaires encore présents sont passibles de la peine de mort). Les cloches des églises doivent être fondues, les processions et messes interdites. Au cours de l'année 1793 se multiplient les décrets antireligieux.

Pour notre département naissant nous voyons arriver Commune-d'Armes ou Armeville pour Saint-Étienne, Jean-Soleymieux, Val-Rousseau (pour Saint-Chamond), Bonnet-la-Montagne à ne pas confondre avec Bonnet-le-Courreau qui, pour éviter toute confusion, deviendra même Mont-de-Courreau.

Plus anecdotique l'obligation de descendre les cloches des églises pour les envoyer à la fonderie a marqué les esprits et contribué à rendre cette déchristianisation impopulaire. À Saint-Bonnet-le-Courreau Mervillon, qui doit avoir vécu l'événement du haut de ses sept ans, évoque avec nostalgie les quatre cloches réduites en morceaux pour aller à Feurs, mais dont on a sauvé quelques morceaux pour fondre l'une des cloches postrévolutionnaires. Grâce aux cloches l'Église était maîtresse du temps, du temps chrétien par les offices, les

fêtes carillonnées, les enterrements, mariages et baptêmes, mais aussi de la mesure du temps écoulé et même du temps météorologique puisqu'une des cloches avait un timbre radical pour éloigner la grêle.

Mais dès le mois de novembre, à Paris, Robespierre et Danton se démarquent par des prises de position nettement plus modérées. Ils ont compris que, pour le peuple, on ne pouvait pas rayer en quelques décrets le sentiment religieux. Le 24 octobre la Convention tente de mettre fin au vandalisme qui frappe les œuvres d'art, les statues, les croix et autres mobiliers des églises, Le 21 novembre Robespierre s'élève contre l'athéisme et la déchristianisation, le lendemain Danton condamne les mascarades antireligieuses. Le 6 décembre la Convention montagnarde confirme la liberté des cultes. En fait ce sont les signes d'une division entre les Montagnards. Les grandes figures de la Terreur, Robespierre et Danton, sont dépassées par un courant plus radical incarné par Hébert... Les hébertistes ou « enragés » ont deux objectifs prioritaires l'éradication de toute religion et le partage des richesses et donc la lutte contre les plus riches. Robespierre, qui a bien compris qu'en faisant des martyrs les hébertistes vont doper la résistance du christianisme, tente d'enrayer le danger en proposant un culte républicain de Dieu sous le nom de culte de l'Être suprême qui ne rencontre guère d'élan auprès de la majorité de la population.

Pour la Loire qui naît dans ce contexte-là, la situation se complique encore car le représentant en mission du Comité de salut public, s'il ne fait pas parti des chefs de file du groupe des hébertistes ou « exagérés », s'inscrit dans ce courant. Il s'agit de Claude Javogues. Il est né à Bellegarde-en-Forez, il était avocat à Montbrison lors du début de la Révolution. Dans le département une expression populaire a maintenu longtemps la mémoire de Javogues. Quand une mère ne parvenait pas à calmer son enfant trop agité, elle disait : « Tu as bientôt fini de faire Javogues » ou lorsqu'il avait fait passer une nuit blanche à toute la famille elle se lamentait : « Il a fait Javogues toute la nuit. »

Javogues semait la terreur au sens propre, il a passé peu de temps dans la Loire mais sa présence poussait les tribunaux révolutionnaires à condamner à mort grâce à la loi dite *des suspects* mise en place par Robespierre, tous les prêtres, nobles, riches et personnes de tout acabit hostiles à la République telle qu'il la conçoit. Le plus sanglant épisode de cette terreur hébertiste se déroule à Feurs, chef-lieu du nouveau département. Le tribunal révolutionnaire y a condamné à mort au moins 64 personnes. Pour accélérer les exécutions, des fusillades viennent relayer la guillotine en février 1794. Parmi les condamnés se trouvent 11 membres du clergé ; il faut remarquer que la majorité des victimes de ce tribunal sont des bourgeois hostiles à la République montagnarde. C'est l'annonce de cet événement à Paris qui provoque le rappel de Javogues vers la capitale. Il ne fera pas partie du groupe des hébertistes guillotiné fin mars 1794 mais, à la veille de sa propre chute en juillet de la même année (9 thermidor), Robespierre lui fait comprendre qu'il sera du prochain convoi. Javogues est provisoirement sauvé par la mort de Robespierre. Mais l'histoire le rattrapera en 1796. Il sera finalement fusillé pour avoir participé à la conspiration des « Égaux ».

À Saint-Bonnet-le-Courreau on garde par les écrits de Prost et de Mervillon la mémoire des prêtres réfractaires de la commune. Chez Marcoux, à Germagneux, le réduit qui a servi de cache est encore visible, il sert de placard à balais. Mais quand on consulte les registres de baptêmes, on découvre que le curé Charlat, présent dans la paroisse depuis 1782 (il y était déjà présent avant comme vicaire) et son nouveau vicaire F Marc Lubin (le L est difficile à déchiffrer), sont toujours là lors de la clôture des registres fin décembre 1792. Le tribunal de Montbrison reçoit des mains du curé le dernier registre le 19 février 1793. Prost nous donne le nom d'un autre curé réfractaire en place, d'après lui, depuis 1783, Trapeau et son vicaire réfractaire : Bouchet qui sera le futur curé de la paroisse. Il donne aussi le nom de l'« intrus » assermenté qui a enregistré un seul mariage en 1794 : Blaise Basset. Cela nous fait donc cinq noms pour le cœur de la période révolutionnaire. Il y a sans doute des erreurs de dates chez Prost. Il semble probable que le curé Charlat et son vicaire, dont les noms ont été rayés des mémoires, aient peut-être prêté serment et qu'un curé réfractaire, Trapeau, lui ait fait « concurrence ». Charlat et son vicaire désertent la paroisse, semble-t-il, lorsque les registres paroissiaux sont clos pour faire place à l'état civil début 1793 ou plus tard dans cette année lorsqu'on leur demande d'abdiquer

et même de se marier. Blaise Basset, le curé assermenté, a dû les remplacer. Nous ne savons pas exactement quand est arrivé le curé Trapeau, mais en tout cas pas en 1783. Il a été pour de plus en plus d'habitants le « vrai » curé, c'est sans doute lui qui se cachait à Germagneux. Son vicaire Bouchet, qui a fini ses études théologiques en Suisse où il a été ordonné, vient le seconder à partir de 1794. Trapeau meurt le 6 juillet 1814 à la tête de la paroisse, il a donc été reconnu comme le curé légal au moment du Concordat et son vicaire clandestin, Bouchet, lui succédera.

À partir de cet exemple nous comprenons que pour le clergé constitutionnel la période de la Terreur et la période qui va suivre deviennent une voie sans issue. Les prêtres assermentés sont purement et simplement priés d'abdiquer leurs fonctions religieuses s'ils veulent conserver leurs indemnités, ils sont fortement incités à se marier. Le curé de Mornand, Franchet, sera le premier à le faire. Ils ne seront que 32 pour la Loire. Ils n'ont plus le droit de porter la soutane, ils ne disposent plus de lieu de culte. Même si la liberté de culte n'a officiellement pas disparu, il devient pour eux impossible de l'organiser. Ils se sentent lâchés par la République. L'un d'eux écrit : *Il ne sert donc à rien d'avoir inviolablement été attaché à la Convention et à ses lois, puisque cet attachement m'expose aujourd'hui à la cruauté des ennemis de l'État*. Seul le clergé jureur des paroisses proches des villes de Saint-Étienne et de Roanne reste actif. Ce clergé assermenté est livré à lui-même car l'évêque Lamourette n'est remplacé que tardivement et ce n'est que fin 1799 que Claude François Marie Primat (l'évêque constitutionnel), rejoint Lyon. Cela pousse une dizaine de prêtres roannais à entrer en contact avec l'abbé Grégoire. Ce vide explique que c'est à ce moment-là que les effectifs de l'Église clandestine vont se gonfler.

Le départ de Javogues puis la chute de Robespierre en juillet 1794 (9 thermidor) se traduisent dans la Loire par l'émergence au grand jour de l'Église réfractaire.

Dans la Loire, l'Église réfractaire s'impose

Robespierre avait vu juste en redoutant que la lutte contre le christianisme aboutisse à un effet inverse. Car c'est bien en 1794 que l'Église réfractaire se réorganise comme un mouvement de résistance à l'opresseur. Au sommet du diocèse de Lyon, après la mort du vicaire général, M^{gr} Merle de Chatillon exécuté le 15 décembre 1793 et qui représentait M^{gr} de Marbeuf, après l'exécution de l'évêque constitutionnel Lamourette, c'est Jacques Linsolas, déjà très actif comme prêtre réfractaire, qui organise avec efficacité et énergie l'Église catholique clandestine. Ce sera l'une des plus dynamiques du pays. Le diocèse a été divisé en 23 territoires ; il dispose d'environ 700 prêtres, des missionnaires appelé « Ouvriers évangéliques » qui sont envoyés dans les villes et les villages pour repérer des laïcs sûrs, l'un d'eux est nommé « chef de village ». Mais on se méfie du rôle trop important qu'ils pourraient prendre. Le culte est célébré d'abord la nuit dans des granges, l'Église revient à ses sources avec la gratuité des sacrements. On y prêche le refus du décadi, des fêtes révolutionnaires, le refus d'acheter des biens nationaux. Les religieuses sont prises en charge et parviennent à ouvrir des communautés du « maquis » comme les religieuses de Sainte-Claire de Montbrison réfugiées dans la montagne. C'est une religieuse réfractaire qui fonde l'abbaye de Pradines, d'autres ouvrent des écoles. Les béates du Pilat sont visées par un mandat d'arrêt qui se retrouve aux archives nationales (w 408 d 939) : *C'est à ces espèces de filles qu'est confiée l'éducation de toute la jeunesse de ces pays... Elles portent un coup mortel à la République en imbibant ces jeunes plantes du poison de leurs principes* (4 octobre 1793). Nous apprenons aussi par une délibération de l'administration centrale du département qu'il existe des hôpitaux réfractaires où on ne soigne que des « fils légitimes » (enfants baptisés par des prêtres réfractaires) (27 février 1798). Mais c'est surtout la multiplication des séminaires clandestins qui font la force de cette Église qui peut ainsi s'étoffer. On en trouve à Saint-Jodard, Roche-en-Foréz puis Saint-Galmier et Verrières-en-Foréz. Dans les quatre documents que Colin Lucas a regroupés concernant les accusations mettant en cause des résistants à la déchristianisation, il est intéressant de constater que trois concernent des femmes, cela met en lumière leur rôle dans cette Église réfractaire. Il s'agit bien sûr des béates ou des sœurs Saint-Joseph très présentes dans l'enseignement, mais aussi des femmes qui tentent de sauver les ornements religieux de leurs églises.

Pendant la période du Directoire qui suit la Terreur, cette Église sort de la clandestinité et se montre au grand jour bien que la République continue à la combattre. Un procès-verbal daté du 25 avril 1796 d'un agent municipal de Nervieux résume bien l'ambiance. Une messe vient d'avoir lieu à 10 h du matin dans une grange du dénommé Pignard, granger de M. Ramey de Sugny. L'agent se plaint de n'avoir pas eu les moyens d'empêcher cet office. Ledit Pignard est convoqué, il se présente *et a répondu que nous n'aurions pas dû le faire venir pour pareille chose, qu'au surplus nous pouvions aller nous faire foutre* (archives départementales, L 476).

Bizarrement, c'est à ce moment qu'un prêtre réfractaire choisit de prêter serment à la République, la démarche paraît étrange. Il s'agit du curé de Chalmazel. Ambroise Jacquet a regroupé beaucoup de notes sur les prêtres de Chalmazel et notamment ceux de la période révolutionnaire. Le curé Guillot en place depuis 1779 était « adoré de Chalmazel ». Il a succédé à un curé janséniste trop exigeant. Lui, au contraire, séduit par ses bons mots, son humanité. Il est celui qui soigne car il a développé tout un jardin de plantes médicinales, qui éduque bien les jeunes. Il leur apprend à lire et comprendre les titres de propriété, il connaît l'histoire et se révèle excellent chasseur... D'après Jacquet, il décide de « se sermenter »... *Ce fut le 20 frimaire an IV (11 octobre 1795) que Monsieur Guillot comparut devant Charle [sic] adjoint et déclara reconnaître l'universalité du peuple français pour son souverain et se soumettre aux lois de la République.* » C'est l'un des dix serments qui se sont succédé au cours de la période. Plus tard il se rétracta et mourut curé de Chenereilles.

Le texte est si précis qu'il ne permet pas aisément de mettre en doute la date extrêmement tardive de ce serment. Reste à savoir ce qui a pu pousser ce curé qui avait bravé la Terreur à faire ce choix au moment où l'Église réfractaire sort de sa clandestinité et apparaît victorieuse. Jacquet lui-même nous donne quelques indices sur l'ambiance qui règne à Chalmazel pendant la réaction thermidorienne que l'on nomme aussi « la Terreur blanche » dans le sud de la France : *Il se commettaient de grands désordres dans les courses nocturnes que les aristocrates faisaient pour aller aux messes...* Le curé Guillot ne voulait peut-être pas de l'amalgame entre la religion catholique réfractaire et la monarchie, cela reste une hypothèse.

Ce qui a pu être déterminant pour ce curé ce sont les mesures prises par le Directoire après la Terreur : séparation de l'Église et l'État, plus aucun culte n'est salarié mais la liberté de culte est garantie, les prêtres réfractaires sont reconnus à condition de prêter le serment auquel le curé Guillot consent. C'est aussi l'année où les églises commencent à être rendues au culte. Il faut aussi ajouter à ces mesures l'action de l'abbé Grégoire qui tente à Paris de réorganiser le clergé constitutionnel avec les prêtres qui n'ont pas abdiqué et qui ne se sont pas mariés. Le curé de Chalmazel a pu penser que la crise approchait enfin de son dénouement.

Quant à sa rétractation, deux ans après, elle s'explique peut-être par un retour à une politique de répression du Directoire face à la menace royaliste des années 1797-1798. Les prêtres doivent prêter un nouveau serment et les déportations recommencent. Elles touchent plus le clergé assermenté que le clergé réfractaire mieux organisé. Linsolas affirme que durant cette période certains de ses prêtres sont venus en aide à leurs collègues assermentés. Il se peut aussi que la réaction négative de la majorité de ses paroissiens ait poussé le curé Guillot à ne pas poursuivre sur cette voie.

Dans la Loire il est clair que dans l'affrontement des deux clergés au cours de ces années de désordre lié à des changements de cap trop fréquents du Directoire, c'est le clergé réfractaire qui l'emporte. La rétractation du curé Guillot vers 1797, la tentative d'insurrection autour de *Montbrison* pour libérer quatre prêtres le 27 avril 1796, l'assassinat de Bouchet curé assermenté de Marcoux, la fuite du curé constitutionnel, Perrin de Saint-Just-en-Bas à la sortie de son église nous le montrent.

Bonaparte qui, au cours de sa conquête de l'Italie, s'en prend au pape Pie VI, finit de brouiller les cartes. Mais, lorsqu'après le coup d'État du 18 brumaire (novembre 1799), il entreprend la pacification du pays, le calme paraît brusquement plus précieux que toutes les convictions qui ont agité le pays depuis dix ans.

Le concordat de 1802 redonne à l'Église catholique une place de choix sans être pour autant la religion de l'État. Le pape ne signera pas les articles organiques ajoutés par le Consulat l'année suivante. Ces articles visent à renforcer à nouveau le pouvoir politique sur le pouvoir religieux. Le clergé, comme dans la Constitution civile du clergé, est à nouveau indemnisé par l'État qui intervient dans la nomination des évêques, ces derniers seront moins nombreux. La totalité du clergé doit démissionner pour être réorganisé. Les membres de la « Petite église » s'y refuseront. Les biens de l'Église vendus comme biens nationaux sont décrétés irrécupérables mais les églises sont rendues au culte. Des fabriques se remettent en place pour gérer les biens nécessaires à ce culte. Dans la Loire la victoire de l'Église réfractaire se manifeste par la proportion de curés nommés au moment du Concordat : les deux tiers sont issus du clergé réfractaire mais sur l'ensemble du pays la proportion est encore plus élevée (les trois quarts).

Le Concordat va rester en place jusqu'en 1905, l'Église a devant elle tout le XIX^e siècle pour se lancer dans un vaste mouvement de rechristianisation du pays. Il est très sensible dans les campagnes mais dans les villes ce sera plus difficile.

Sources et documentation

Pour réaliser cette recherche j'ai eu la chance de pouvoir m'appuyer sur des travaux publiés lors du bicentenaire de la Révolution française :

- Les actes d'un colloque : Montbrison et la Révolution française est en ligne sur le site forezhistoire de Joseph Barou :
- Un cahier de *Village de Forez* publié par le comité montbrisonnais du bicentenaire : *l'Église révolutionnée* écrit par Jean-Guy Girardet.
- J'ai pillé allègrement Claude Latta à propos de Javogues.
- Le président d'honneur de ce même colloque était rien moins que le doyen de l'université d'Oxford : Colin Lucas auteur de : *La Loire dans la Révolution 1793-1799*, ouvrage publié par les archives départementales de la Loire en 1993. La date de 1793 est tardive par rapport au début de la Révolution mais elle se justifie tout simplement par le fait que le département est né seulement cette année-là. Je m'en suis aussi beaucoup inspirée.
- Un colloque s'est tenu lui aussi en 1989 à Saint-Étienne sur le thème : Religion, Églises et Droit. M^{me} Agnès Boucaud-Maître y a abordé le sujet : l'Église et la Révolution. L'université Jean-Monnet a publié ces travaux.
- À ces sources essentielles j'ai rajouté des éléments provenant de Jean Mervillon : *Premier essai statistique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau* et d'Ambroise Jacquet : *Recherches pour servir à l'histoire de Chalmazel*. Ces deux manuscrits ont été courageusement transcrits par Geneviève Adilon et publiés par *Village de Forez*.

Fide paroisie que curé
 Guillot curé
 que ad malhe
 Roche paroisie de Chalmazel
 Le 19 fev 1793

Signature du curé Guillot de Chalmazel

Fin du registre paroissial de Saint-Bonnet comme document d'état civil

Je reconnais que le citoyen Curé de la
 paroisse de Saint Bonnet de Coureaux a
 remis et déposé au greffe du tribunal du
 district de Montbrison département de rhone
 et Loire le double du registre des baptêmes
 mariages et sépultures de sa paroisse de
 l'année 1792 dont decharge a Montbrison
 ce 19 fev 1793 Couhard greffier

Transcription en l'état

je reconnais que le citoyen Curé de la
 paroisse de Saint Bonnet de Coureaux a
 remis et déposé au greffe du tribunal du
 district de Montbrison département de rhone
 et Loire le double du registre des baptêmes
 mariages et sépultures de sa paroisse de
 l'année 1792 dont decharge a Montbrison
 ce 19 fev 1793

Couhard (greffier)

L'ÉGLISE ET LE MONDE DU TRAVAIL DANS LA LOIRE AU XIX^E SIÈCLE

Gabriel Mas

Introduction

La carte des activités économiques dans le diocèse de Lyon au milieu du XIX^e siècle, peut nous donner une première idée du monde du travail dans la Loire à cette époque. On constate la présence d'industries importantes comme celle du textile dans la région stéphanoise et la région roannaise et aussi d'industries récentes, de Rive-de-Gier à Firminy, dans l'axe minier et métallurgique. Mais, l'agriculture occupe alors une place majeure parmi les actifs : le peuplement des campagnes arrive à son maximum au cours des années 1840.

Si on fait un rapprochement entre cette carte et celle de la pratique religieuse à la même époque, on peut vérifier que celle-ci est satisfaisante dans les campagnes, en particulier dans les zones montagneuses, au sud du département.

Ceci va nous amener à évoquer dans une première partie, les relations entre l'Église et le monde du travail dans les campagnes. Il sera ensuite question des relations entre l'Église et le monde du travail en milieu urbain. Enfin, la troisième partie traitera des changements intervenus après 1870, avec la résistance catholique à l'anticléricisme et les conséquences de la première encyclique sociale, celle du pape Léon XIII, parue en 1891.

I. L'ÉGLISE ET LE MONDE DU TRAVAIL DANS LES CAMPAGNES

Si dans le massif du Pilat, en particulier dans le canton de Saint-Genest-Malifaux, on trouve des taux de pratique religieuse élevés, cela est dû en particulier aux béates qui renforcent la présence de l'Église.

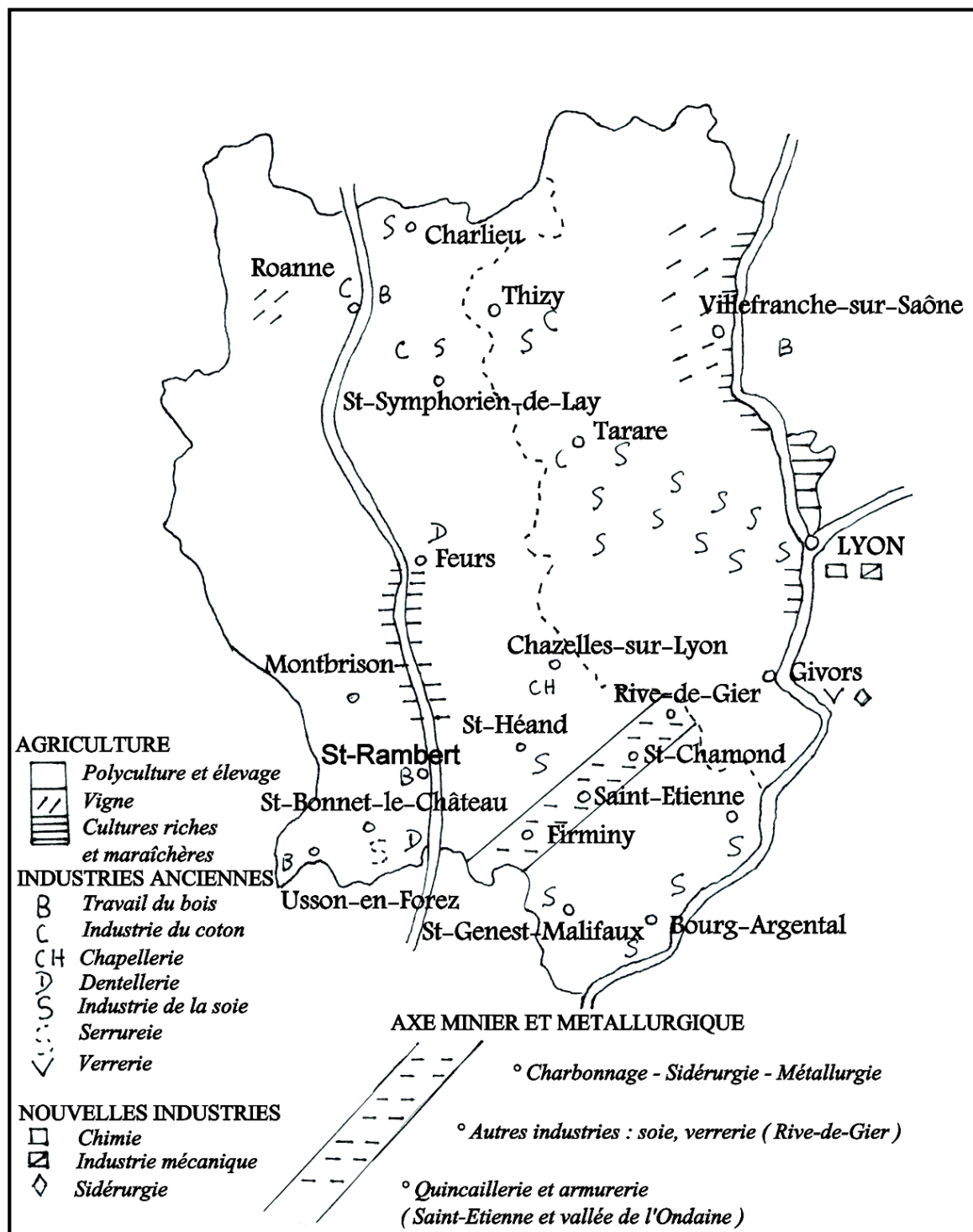
1. Le rôle des béates au sud du département

Les béates jouaient un rôle majeur pour l'éducation religieuse des filles dans les hameaux de montagne. L'œuvre des béates (bénies de Dieu) ou Filles de l'Instruction, fut fondée au XVII^e siècle, au Puy, par Anne-Marie Martel, fille du procureur du roi. Ces jeunes femmes pieuses, qui s'imposaient les vœux des congrégations religieuses, étaient nourries et logées par les habitants du village. Elles recevaient la mission d'y fonder des « Assemblées » d'ouvrières en dentelle, de donner à ces dernières une instruction religieuse et générale, de soigner les malades et d'aider les mourants. Les béates regroupaient pendant la journée des jeunes filles qui apprenaient le travail de la dentelle et, à la mauvaise saison, en veillée, des femmes qui fabriquaient la dentelle. Les fabricants leur fournissaient dessin et matière première et, en septembre, à l'occasion de leur retraite annuelle au Puy, les béates allaient vendre les dentelles.

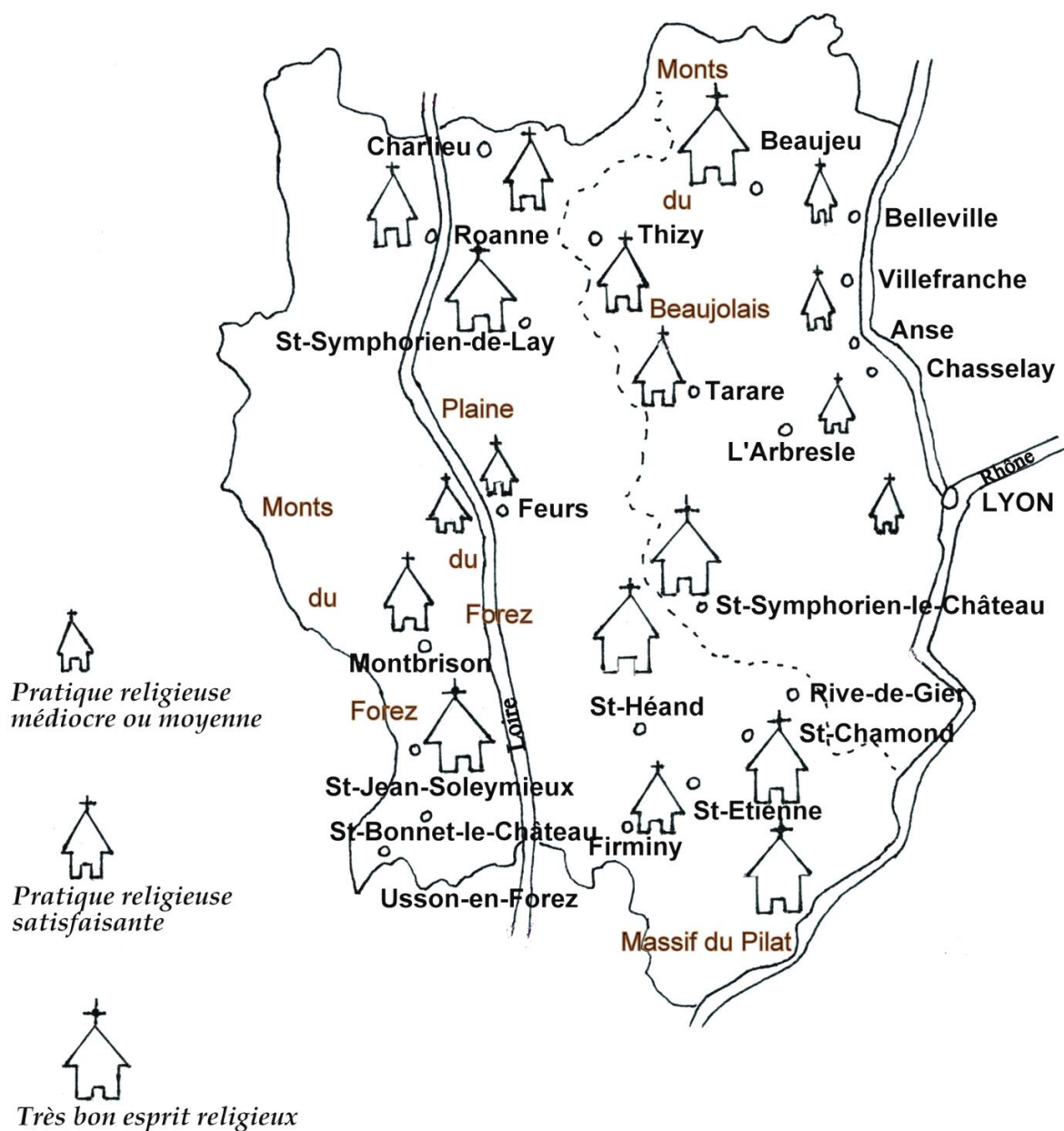
Dans le département, les béates étaient surtout présentes dans les hameaux des cantons de Pélussin, Saint-Genest-Malifaux et Saint-Bonnet-le-Château.

La béate préside certains exercices religieux : prières du Carême etc. En hiver, si le mauvais temps empêche les villageois de se rendre à l'église le dimanche, elle les réunit chez elle à l'« Assemblée », pour qu'ils puissent faire leurs dévotions. Les béates ne s'occupent qu'accessoirement des garçons, pour rendre

service aux parents qui, autrement, ne les enverraient pas à l'école. La béate était une sorte d'auxiliaire du curé pour le maintien des pratiques religieuses. Nous allons évoquer ces pratiques pour l'ensemble des campagnes du département.



Les activités économiques dans le diocèse de Lyon au milieu du XIX^e siècle



La pratique religieuse dans le diocèse de Lyon au milieu du XIX^e siècle

Dans la ville de Lyon, la pratique religieuse est variable suivant les paroisses. Les parties du diocèse pour lesquelles il n'y a pas d'informations concernant la pratique religieuse ne sont pas légendées.

Une bonne pratique religieuse dans les campagnes

Les visites pastorales effectuées à la fin des années 1830 montrent qu'il y a un bon esprit religieux dans les campagnes du département et que dans les paroisses des monts du Forez, les appréciations des curés sont particulièrement louangeuses. Les prêtres des paroisses rurales sont parfois soupçonneux à l'égard de la vie urbaine. Ainsi, à Moingt, le curé note des « désordres par suite du voisinage de la ville de Montbrison » : la

présence du personnel du tribunal et des soldats de la caserne est suffisante pour affaiblir les mœurs, d'après le curé de Moingt et celui de la paroisse Notre-Dame à Montbrison.



M^{gr} de Bonald

Si les curés des campagnes étaient globalement satisfaits de la fréquentation des offices religieux par leurs paroissiens, ils condamnaient l'immoralité qu'ils percevaient au cours des diverses fêtes de saints et fêtes agraires se déroulant dans les villages, de même que les pratiques superstitieuses. L'archevêque, M^{gr} de Bonald, était plus conciliant dans ce domaine : il ne s'opposait pas ouvertement aux pratiques populaires. Ainsi, lors de sa visite pastorale à Crémeaux près de Saint-Just-en-Chevalet, en 1849, il a noté sans trop s'émouvoir, qu'on sonnait la plus grosse cloche pendant l'orage, la nuit comme le jour. M^{gr} de Bonald conseillait à ses curés de faire preuve à la fois de résignation et d'exigence, en ce qui concerne la foi. Les pratiques superstitieuses faisaient parfois bon ménage avec les fêtes religieuses : ainsi, le soir de Noël, les paysans du Forez ne laissaient jamais la maison seule pendant la messe de minuit. Ils croyaient que ce soir-là, les âmes voyageaient et venaient voir les lieux que leur corps avait habités.

Pour illustrer le fort attachement au catholicisme des ruraux de la Loire au milieu du XIX^e siècle, nous choisirons l'exemple des paroisses du canton de Saint-Bonnet-le-Château.

2. Un exemple de canton au bon esprit religieux : celui de Saint-Bonnet-le-Château

Les prêtres des dix-huit paroisses du canton, visitées par le vicaire général Cattet, en 1838 et par M^{gr} de Bonald de 1848 à 1861, étaient satisfaits de leurs ouailles. Le nombre des vocations sacerdotales et religieuses a été en progrès constant de 1850 à 1900 dans le pays de Saint-Bonnet-le-Château. On peut l'expliquer par un bon encadrement religieux : le nombre de curés et de vicaires a augmenté alors que le chiffre de la population commençait à baisser. Le nombre de religieux et de religieuses a aussi augmenté, en particulier pour la congrégation des religieuses Saint-Joseph. Cette congrégation s'est implantée dans dix des douze paroisses du canton, au XIX^e siècle et a compté jusqu'à 70 religieuses pour un canton peuplé de 16 000 habitants. À Usson-en-Forez, paroisse très vaste de 3 800 habitants, résidaient, au milieu du siècle, une trentaine de religieuses qui éduquaient 250 filles et les Frères maristes s'occupaient, pour leur part, de 230 garçons.

Il est à noter que les vocations ont été beaucoup plus importantes dans les communes situées à l'ouest du canton comme Usson et Apinac, riches en paysans, en scieurs de long et en marchands de dentelle qu'à l'est du canton, entre Saint-Bonnet et Rozier-Côtes-d'Aurec. Là, la présence d'artisans serruriers et armuriers était moins favorable à la naissance de vocations religieuses. À Usson, les familles de négociants ou de cultivateurs aisés avaient l'ambition d'avoir un prêtre. Le village d'Apinac, pour sa part, a vu un certain nombre de ses enfants devenir frères maristes et surtout frères des écoles chrétiennes. L'un d'entre eux, le frère Philippe (Mathieu Bransiet), est devenu, en 1838, supérieur général des Frères des écoles chrétiennes.

Les relations entre l'Église et le monde rural du département furent donc, le plus souvent, harmonieuses. Aux yeux du paysan, le monde était religieux et l'Église en était une réalité représentée par son curé, à la fois familière et lointaine. Mais les relations avec la population urbaine furent plus délicates et plus ambiguës.

II. L'ÉGLISE ET LE MONDE DU TRAVAIL DANS LES VILLES

Il va s'agir d'évoquer l'attitude de la bourgeoisie et des ouvriers par rapport à la foi catholique et aussi leurs relations avec le clergé.

1. L'Église et la bourgeoisie des villes

Il faut d'abord souligner l'évolution de la mentalité bourgeoise entre la première et la deuxième moitié du XIX^e siècle. Avant la révolution de 1848, nombre de bourgeois étaient fidèles aux idéaux de la révolution de 1789 et hostiles à l'Église alors qu'ils rallieront cette dernière sous le Second Empire. La bourgeoisie était présente dans les métiers du commerce, des transports et du droit, au sein des anciennes industries avec les fabricants soyeux et dans les nouvelles industries avec les patrons des houillères, des forges ou de la chimie.

Les industriels de Saint-Étienne pratiquaient généralement un catholicisme assez intransigeant avec une pratique religieuse scrupuleuse et ils déployaient un prosélytisme constant. Ainsi, le fabricant de rubans, Denis Épitalon, commençait sa journée par une prière et une méditation de trois quarts d'heure. Pour ses aumônes, il choisissait souvent des intermédiaires qui étaient des ouvrières. Il aida de ses subsides les Petites Sœurs des pauvres pour la construction d'une maison de vieillards qu'il ravitaillait grâce à la production de sa maison de campagne située au nord de Saint-Étienne.

Des filles et des femmes de fabricants de rubans participèrent aussi activement aux œuvres de charité chrétienne. Ainsi, Fanny Balaï aida les jeunes ouvrières pauvres qui travaillaient pour le commerce de son père et fit partie des dames patronnesses qui permirent l'installation à Saint-Étienne de la providence du Pieux Secours et aussi celle du Refuge, qui était réservée aux jeunes prostituées.

Les fabricants de rubans stéphanois, proches du clergé et qui moralisaient leur main-d'œuvre, étaient présents dans les conseils de fabrique qui administraient les biens des églises. Ils ont fait construire plusieurs églises dont celle de la paroisse de Montaud. Les patrons des Houillères, catholiques ou protestants, ont financé aussi la construction d'églises dans les vallées de l'Ondaine et du Gier.

Analysons maintenant l'attitude des ouvriers face à l'Église, assez différente de celle de la bourgeoisie.

2. Une attitude variable des ouvriers face à l'Église

La pratique religieuse est restée globalement importante, au cours des années 1840, dans les paroisses ouvrières du diocèse. À Saint-Étienne, Flora Tristan, militante socialiste et féministe, a constaté, le dimanche 23 juin 1844, que la cathédrale (la Grand'Église) était « comble et de peuple principalement ». Dans la ville, les rites religieux de passage (baptême, première communion, mariage, enterrement) demeuraient alors enracinés dans les mentalités populaires. Le maintien de l'esprit religieux, qu'on retrouvait dans les autres villes ouvrières du département, peut s'expliquer par l'influence exercée par une bourgeoisie pratiquante et par le fait que les ouvriers étaient souvent originaires d'un milieu rural chrétien traditionnel.

Mais l'attachement à la religion catholique était variable selon le milieu de travail. Ainsi, le métier masculin des rubaniers stéphanois avait pris de la distance par rapport à l'Église. En réponse à la question de l'enquête de 1848 portant sur l'état de l'éducation morale et religieuse, Limousin, délégué des chefs d'atelier rubaniers, répondit : « Les hommes observent peu les pratiques extérieures mais, si on entend par religion, les sentiments de l'existence de Dieu, de l'amour de ses semblables et de la justice, alors, il y a beaucoup de religion. » Par contre, les mineurs de la Loire vont généralement à la messe et lorsque le cardinal de Bonald

visita l'usine métallurgique Petin-Gaudet, en 1849, à Rive-de-Gier, il s'est réjoui surtout de voir sur le visage des ouvriers les marques de leur respect.

Le milieu de travail ouvrier le plus favorable à l'Église était celui des ouvrières : dans les ateliers stéphanois, Flora Tristan a remarqué qu'il y avait un petit autel de la Vierge, aux frais des ouvrières qui, dit-elle, étaient très dévotes.



Flora Tristan

Dans les providences, on trouvait également des ouvrières : des jeunes filles pauvres ou orphelines que des femmes pieuses instruisaient chrétiennement et initiaient au travail de la soie. Ces providences causèrent beaucoup de soucis à l'archevêque de Lyon, M^{gr} de Bonald, car elles furent contestées par le monde ouvrier masculin qui leur reprochait une concurrence déloyale. En avril 1848, des émeutiers pillèrent les providences de Saint-Étienne et quatre ouvrières trouvèrent la mort lors de l'expédition contre la providence de la Sainte-Famille. À Montbrison, les filles de la providence du calvaire puis de Rigaud partirent travailler, de 1857 à 1868, dans l'usine textile Couchoud-Béthenod, sous la surveillance de trois religieuses Marie-Joseph. Cette fabrique de rubans, construite à l'emplacement de la future école normale, ne fonctionna qu'une douzaine d'années.

Il semble que les ouvriers se sont plus ou moins détachés de l'Église à partir du Second Empire. Ils reprochaient, en effet, à celle-ci, de s'être ralliée au régime autoritaire de Napoléon III. Toutefois, à Saint-Étienne, le détachement des ouvriers apparaît moins marqué et plus tardif qu'à Lyon, où le nombre d'enterrements civils a augmenté dans les milieux populaires. À la fin des années 1860, les rapports des commissaires de police de Saint-Étienne confirment l'assistance à la messe dans les paroisses du centre-ville et à Montaud, mais, il est question d'un public peu religieux. De plus, dans la paroisse ouvrière de Saint-Roch, l'abbé Monnier constate que peu de jeunes hommes fréquentent l'église et que deux seulement assistent régulièrement aux offices.

Pourtant, les paroisses du canton à majorité ouvrière de Saint-Chamond comblaient le clergé de satisfactions.

3. Le cas original de la ville de Saint-Chamond

Les huit paroisses du canton de Saint-Chamond visitées entre 1844 et 1863 montrent un bon esprit religieux et même très bon à Notre-Dame de Saint-Chamond. Les appréciations louangeuses des curés des paroisses visitées sont confirmées par l'enquête sur le travail de 1848 où il est répondu à la question sur l'éducation religieuse que, dans le canton, la religion chrétienne est pratiquée par la généralité.

À Saint-Chamond, le nombre des ouvriers d'industrie métallurgique et textile a augmenté, des années 1840 à la fin du Second Empire, comme dans les localités voisines de la dépression houillère et le chiffre de la population est passé de 7 000 à 12 000 habitants. Mais, on n'y a pas relevé d'agitation, ni de gestation d'un mouvement ouvrier, comme à Saint-Étienne et Rive-de-Gier. Un bon encadrement religieux, complété par le paternalisme des notables catholiques, peut fournir une première explication. Dans presque tous les moulinages de Saint-Chamond, les ouvrières récitaient des chapelets au cours de leur travail.

Si la classe ouvrière n'a pas fait parler d'elle à Saint-Chamond, on peut aussi l'expliquer par son intégration au reste de la population. Il s'est produit un métissage professionnel dans les quartiers de la ville.

Ainsi, les ouvriers du quartier Notre-Dame, qui travaillaient pour la plupart aux forges Petin, vivaient aux côtés des commerçants et des employés, nombreux, dans ce quartier. Le point de vue du curé de la paroisse de Saint-Ennemond, au nord de la ville, dans un quartier qui s'est pourtant paupérisé au XIX^e siècle, montre que le clergé n'avait pas ici, comme c'était souvent le cas ailleurs, d'a priori défavorable à l'encontre des ouvriers : « La Moralité s'améliore tous les jours (visite pastorale du 4 mai 1860). » La forte présence des femmes dans les ateliers explique également la docilité et l'esprit religieux du monde ouvrier à Saint-Chamond.

Que sont devenues les relations entre l'Église et le monde du travail après la fin du Second Empire (1870) ?

III. DES CHANGEMENTS APRES 1870 : RÉSISTANCE CATHOLIQUE

À L'ANTICLÉRICALISME ET CONSÉQUENCES DE LA PREMIÈRE ENCYCLIQUE SOCIALE

En 1865, à Saint-Étienne, une liste d'opposition, « démocrate et anticléricale » remporta les élections municipales et la nouvelle municipalité décida l'ouverture de huit écoles communales nouvelles confiées à des instituteurs laïcs. Or, dans la ville, les écoles congréganistes étaient alors plus nombreuses que les écoles communales et, comme M^{gr} de Bonald voulait créer deux nouvelles paroisses à Saint-Étienne, on imagine comment les relations entre l'Église et la municipalité ont pu être tendues : ainsi, les deux paroisses Saint-Pierre-Saint-Paul et la Nativité, avec une population en majorité ouvrière, n'ont été érigées en succursale qu'en 1869. Par la suite, les mesures anticléricales gouvernementales, prises au début des années 1880, amenèrent les catholiques engagés dans l'action sociale à privilégier la défense religieuse et la mobilisation politique.

1. Action politique et défense religieuse des catholiques sociaux

Le cardinal de Bonald, archevêque du diocèse de Lyon (1840-1870) se situait sans la mouvance du catholicisme social, mais son engagement en faveur du monde ouvrier ne fut pas confirmé par ses premiers successeurs. M^{gr} Ginoulhiac (1870-1875) et M^{gr} Caverot (1875-1887) ont seulement fait appel au baume de la charité pour guérir les souffrances de la classe ouvrière.

Après le décret de dissolution des congrégations non autorisées (1880) et le vote de la loi déclarant la laïcité de l'enseignement (1882), la défense religieuse est devenue la priorité des catholiques. Significative, est l'identité successive donnée alors aux groupements catholiques sociaux. Après les cercles catholiques d'ouvriers implantés dans la Loire à partir de 1874, ont été fondées l'Action catholique de la jeunesse française (1887), puis la Ligue de propagande catholique et sociale (1892) : ces deux associations donnaient la priorité à la diffusion de la bonne presse, en l'occurrence, la Croix du Forez et du Roannais. A suivi, la création des comités d'Union nationale catholique, dont le premier a été fondé à Roanne en 1895. L'abbé Garnier, prêtre d'origine normande, avait fondé l'Union nationale catholique à l'approche des élections législatives de juin 1893.

Les rapports de police des années 1880 et 1890 montrent que les catholiques préoccupés de questions sociales faisaient l'objet d'une attention particulière de la part des autorités administratives, au même titre que les socialistes et les anarchistes, bien implantés dans la Loire. Des industriels jouèrent un rôle important dans les groupes catholiques sociaux : ainsi, Charles Neyrand, maître de forge à Saint-Chamond et député de la Loire, fit partie du comité de patronage de la Ligue de propagande catholique et sociale de Saint-Étienne. Quant

à l'Union nationale, elle s'est appuyée également sur le clergé paroissial : ainsi, l'abbé Forest, vicaire de la paroisse Notre-Dame à Montbrison, y a joué un rôle important.

Comme les catholiques furent dans le camp antidreyfusard, leur action catholique et leur défense religieuse prirent pour cible les Juifs et aussi les francs-maçons : ces derniers étaient accusés d'être à l'origine des « mesures scélérates » appliquées contre les congrégations. Invité à une conférence publique contradictoire par les socialistes, à Saint-Chamond, l'abbé Garnier, fondateur de l'Union nationale catholique, s'est défendu d'avoir pactisé avec le gouvernement de Juifs et de francs-maçons. Il répondait au socialiste Michel, venu combattre le cléricalisme et réfuter les théories prétendues démocratiques de l'abbé. Ce dernier, en effet, a défini l'Union nationale catholique comme le parti républicain catholique (le pape Léon XIII avait prôné en 1892 le ralliement à la République) au sein duquel on essayait de faire comprendre aux ouvriers quels étaient leurs intérêts.

Les catholiques sociaux ont voulu aussi que leurs œuvres soient un moyen de sauvegarder au moins l'influence sociale de l'Église.

2. Les réalisations catholiques sociales au lendemain de *Rerum Novarum*

Au début des années 1880, les évêques ont commencé à dépasser l'effroi causé par la Commune de Paris ou par les thèses socialistes et ils se sont ouverts aux problèmes économiques et sociaux concrets. Par ailleurs, des industriels engagés dans l'œuvre de Cercles catholiques d'ouvriers prirent des mesures innovantes dans le domaine social. Eugène Déchelette, qui possédait un tissage de cotonnades à Amplepuis, décida, en 1878, de fermer son usine le samedi après-midi et devint ainsi l'initiateur de la semaine anglaise en France. De son côté, Charles Neyrand constitua dans son usine de Saint-Chamond une corporation appelée syndicat et administrée par un conseil de six patrons et six ouvriers.

La publication de l'encyclique *Rerum Novarum* du pape Léon XIII, en 1891, encouragea, dans le diocèse, la tradition catholique sociale. L'encyclique condamnait les excès du capitalisme de même que le socialisme qui risquait de porter atteinte au droit de propriété. Le pape souhaitait la réconciliation des classes sociales et la création d'associations réunissant à la fois des ouvriers et des patrons ou seulement des ouvriers.

Si les archevêques se contentèrent le plus souvent de diffuser le texte sans le commenter, les groupes nés de l'encyclique, en particulier les cercles d'études, ont réuni des jeunes appartenant à des œuvres jusque-là dispersées : Action catholique de la jeunesse française, Ligue de propagande catholique et sociale, comités d'Union nationale catholique, Fédération des groupes d'études et d'action sociale du Sud-Est, créée à Lyon en 1896. Ces groupes ont été dotés alors d'un discours commun. Par contre, il paraît surprenant que le discours social du pape dans l'encyclique n'a laissé aucune trace dans les comptes rendus des séances de la société de Saint-Vincent-de-Paul.

Les réalisations catholiques sociales dans la Loire, qui ont suivi la parution de l'encyclique de Léon XIII, ont été variées : citons l'Œuvre des jardins ouvriers fondée à Saint-Étienne par l'abbé Volpette en 1894. À la fin des années 1890, de nombreux syndicats agricoles ont été créés dans le département. En 1897, l'« Union des syndicats agricoles du département de la Loire », affiliée à l'« Union du Sud-Est », a proposé aux instituteurs des écoles primaires de faire passer à certains de leurs élèves un examen, sanctionné par un certificat d'instruction agricole primaire.

Parmi les créations nouvelles, on peut évoquer également les secrétariats du peuple créés par les comités d'Union nationale catholique à Saint-Étienne, Roanne et Saint-Chamond. Ceux-ci offraient aux ouvriers des consultations et renseignements gratuits dans les domaines administratifs, médicaux et juridiques. Le secrétariat du peuple de Saint-Chamond se chargeait aussi de la correspondance des illettrés et mit en place un bureau de placement pour les ouvriers et les employés.

Il reste à faire le point sur la pratique religieuse à la fin du XIX^e siècle.

3. Une baisse relative de la pratique religieuse

À partir de la fin des années 1870, les relations entre l'Église et l'État français furent de plus en plus tendues. D'ailleurs, des députés déposèrent à plusieurs reprises une proposition de loi en vue de la suppression du concordat. Le divorce entre l'Église et le corps social s'amorça à partir de la libéralisation de l'Empire et de la crise romaine. Même des pratiquants votaient « républicains » contre les recommandations du clergé. Sur la carte de la « vitalité religieuse des diocèses de France vers 1880 », la Loire fait partie des régions de bonne vitalité religieuse, mais avec une indépendance politique marquée vis-à-vis du clergé. Les vecteurs de la rupture d'unanimité au sein du catholicisme furent l'école et la presse.

Cependant, les campagnes restent fidèles à l'Église, même si le curé, ici ou là, dit qu'on ne respecte pas assez le repos dominical au temps de la récolte. Saint-Chamond donne toujours satisfaction au clergé et les visites pastorales de 1888 montrent aussi que l'esprit religieux reste bon à La Ricamarie et à Firminy. De même, dans la nouvelle paroisse stéphanoise Saint-Pierre-Saint-Paul, à La Rivière, la population assiste en grande partie aux offices. Les atouts des décennies précédentes jouent donc encore. Toutefois, dans la paroisse Saint-François, au sud de la gare de Châteaucreux, l'esprit religieux est peu favorable et seule une minorité de la population assiste aux offices.

De plus il est frappant de constater, en ce qui concerne les visites pastorales de 1896, dans les arrondissements de Roanne et de Saint-Étienne, l'écart considérable entre le nombre de pascalisants dans les diverses localités. Les pascalisants sont les catholiques qui communient le jour de Pâques, la fête chrétienne la plus importante. À Roanne, 19 % des hommes ont communie et à Saint-Étienne, 16 %. Or, à Belmont, il y eut (nord-est du département) 93 % de pascalisants ; à Charlieu, 74 % et à Saint-Saint-Symphorien-de-Lay, 42 %.

On constate aussi un écart important entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes qui ont fait leurs Pâques. À Saint-Étienne et à Roanne, les femmes pascalisantes ont été trois fois plus nombreuses que les hommes. Par ailleurs, les délais de baptême ont augmenté. Dans les quatre cantons de Saint-Étienne, l'allongement du nombre de jours avant l'administration du sacrement de baptême aux nouveau-nés, rejoint la faiblesse du nombre de pascalisants. On peut en conclure qu'une distance se creuse entre le monde des ouvriers et l'Église. Les curés stigmatisent le travail du dimanche qu'ils associent au manquement à la messe. Sans doute, les migrants déracinés par un exode rural définitif ont-ils souvent abandonné la pratique religieuse.

Conclusion

Le XX^e siècle va s'ouvrir avec de nouvelles épreuves pour l'Église avec la loi sur la séparation de l'Église et de l'État de 1905. Il y aura aussi une baisse de la pratique religieuse féminine dans le diocèse, mais celui-ci, où sont nées en 1904, les Semaines sociales, université itinérante inaugurée à Lyon, va rester un foyer majeur du catholicisme social.

Waldeck-Rousseau, Aristide Briand et les autres...

Les parlementaires de la Loire pendant le gouvernement du Bloc des gauches et la Séparation des Églises et de l'État (1901-1908)

Claude Latta

La loi de Séparation des Églises et de l'État, promulguée le 9 décembre 1905, fait aujourd'hui partie des lois fondamentales de la République. La République est constitutionnellement une République *laïque* : l'expression a été introduite pour la première fois dans la constitution de 1958. Nous vous proposons de « revisiter » l'histoire et l'application de cette loi au prisme de l'histoire ligérienne à travers le rôle de deux grands parlementaires : Pierre Waldeck-Rousseau, sénateur de la Loire de 1894 à 1903, président du Conseil de 1899 à 1902 qui, chef de la coalition gouvernementale du *Bloc des gauches*, prépare par sa politique hostile aux congrégations la loi de Séparation des Églises et de l'État et Aristide Briand, député de la Loire, élu en 1902, qui fut le rapporteur de la loi. Sur les huit députés de la Loire, six ont voté la loi de Séparation : parmi eux le Montbrisonnais Georges Levet, ancien maire de la ville, député de 1879 à 1906. Le député de Roanne, Jean-Honoré Audiffred avait, lui, fait partie de la commission (« la commission des 33 ») qui a préparé la loi de Séparation mais a finalement voté contre au Sénat où il venait d'être élu. Le rôle de Pierre Waldeck-Rousseau et d'Aristide Briand est un peu oublié parce qu'ils ne sont plus immédiatement perçus comme des parlementaires ligériens, n'étant pas originaires de la Loire et ayant été, avant, pour Waldeck-Rousseau, et après, pour Briand, les élus d'un autre département. À l'heure où la place des religions dans l'État et la société reste d'actualité, il est intéressant de rappeler le rôle joué par ces deux parlementaires de la Loire.

I/ Deux parlementaires ligériens venus d'ailleurs

Pierre Waldeck-Rousseau

Pierre Waldeck-Rousseau ¹ (1846-1904) est devenu sénateur de la Loire en 1894 : il avait 48 ans. C'était un retour à la politique, abandonnée en 1885 après une brillante carrière – ou plutôt première partie de carrière. Lorsqu'il a été élu député pour la première fois en 1879, il n'avait que 33 ans et son nom était déjà connu dans le parti républicain : il était le fils de René Waldeck-Rousseau (1809-1882), avocat à Nantes, député républicain de Loire-Inférieure en 1848 et en 1849, opposé au coup d'État du 2 décembre 1851. Clemenceau avait vu, lui aussi, arrêter son père après le 2 Décembre. Ce sont des événements marquants pour toute une génération. Après Sedan, en 1870, René Waldeck-Rousseau avait proclamé la République à Nantes. Son fils Pierre a donc d'abord été un « héritier », le fils du député-maire républicain de Nantes. Avocat au barreau de Saint-Nazaire puis de Rennes, Pierre Waldeck-Rousseau est élu député en 1879. Les républicains arrivent enfin au pouvoir dans une République marquée jusque-là par le règne d'une majorité conservatrice et royaliste. Waldeck-Rousseau est d'abord proche de Gambetta puis de Jules Ferry. Il est un républicain opportuniste, républicain modéré, mais convaincu, un député consciencieux, un juriste reconnu. Ses qualités et ses convictions le conduisent au gouvernement : ministre de l'Intérieur dans le gouvernement de Léon Gambetta puis dans le second gouvernement de Jules Ferry, auteur de la grande loi de 1884, dite « loi Waldeck-Rousseau » qui instaurait en droit la liberté syndicale, avec la possibilité de former des fédérations nationales. Les syndicats (« chambres syndicales ») existaient déjà mais, juridiquement, ils étaient simplement tolérés sans que des fédérations nationales pussent se former. Le syndicalisme désormais devenait légal en France :

¹ Pierre, Marie, René, Ernest, dit René Waldeck-Rousseau, né à Nantes, le 2 décembre 1846, de René Valdec Rousseau et Marguerite Ernestine Guimard. Nous lui donnerons dans cet article son prénom « officiel » pour le distinguer de son père René Waldeck-Rousseau. Ce dernier était né René Valdec Rousseau, Valdec étant son second prénom. Il prit l'habitude de se faire appeler Waldeck-Rousseau pour se distinguer des autres Rousseau – très nombreux à Nantes – puis transforma officiellement son nom en Waldeck-Rousseau. Mais beaucoup de gens considéraient Waldeck comme un prénom : témoin, le père de Waldeck Rochet, futur secrétaire général du PCF dans les années 1960 qui prénomma ainsi son fils par admiration pour Waldeck-Rousseau.

le développement, au niveau national, des fédérations de métiers puis des bourses du travail structure le mouvement et aboutit à la création de la CGT (Confédération Générale du Travail) en 1895. La démocratie sociale avait trouvé son cadre.

Deux notables républicains pour parrainer la candidature sénatoriale de Waldeck-Rousseau en 1894.

Jean-Honoré Audiffred, député de Roanne et Francisque Reymond, sénateur, qui représentait les intérêts de l'arrondissement de Montbrison, allèrent chercher Waldeck-Rousseau dans sa retraite pour lui demander de revenir en politique et d'être candidat au Sénat dans la Loire. Tous deux étaient des parlementaires républicains chevronnés, solidement installés. Leur démarche était inspirée par la volonté de donner un leader d'envergure nationale au parti républicain dans le département de la Loire.

Jean-Honoré Audiffred

Né à Jausiers (Basses-Alpes) en 1840, Jean-Honoré Audiffred était le fils d'un marchand de toiles installé à Roanne. Devenu avocat au barreau de Roanne, l'un des chefs du parti républicain de cette ville, il fut nommé par Gambetta sous-préfet de cet arrondissement en octobre 1870, chargé de l'installation de la République et de l'organisation de la Défense nationale. Il resta en fonctions jusqu'en avril 1871. Cette même année, il devint membre du conseil municipal de Roanne, ainsi que du conseil général. En avril 1879, alors que les républicains conquièrent la majorité, Audiffred est élu député de la Loire et, à la Chambre des députés, il fit partie du groupe de l'*Union républicaine* (gambettiste). Constamment réélu, Audiffred fut un député consciencieux et travailleur, rapporteur de nombreux projets de loi : sur la caisse d'épargne postale, sur la réorganisation des collèges communaux, sur la Caisse nationale des retraites, sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs. Républicain convaincu, il était opposé aux extrêmes : il fut hostile au général Boulanger et aux menées des ligueurs pendant l'affaire Dreyfus ; il présida aussi la commission tendant à réprimer les menées anarchistes (1894).

À Roanne, il s'opposait traditionnellement à un candidat conservateur et à un candidat socialiste – généralement Joanny Augé. Il fut encore réélu en 1898 et en 1902 et fut rapporteur de la loi pionnière créant une Caisse des recherches scientifiques (1901), l'ancêtre du CNRS. Enfin, il fut membre de la Commission relative à la séparation des Églises et de l'État. Après la mort de Waldeck-Rousseau en 1904, Audiffred fut élu au Sénat et siégea à la haute assemblée jusqu'à sa mort en 1917. Il avait été parlementaire pendant 38 ans.

Francisque Reymond

Francisque Reymond, né à Montbrison (Loire) en 1829 fut élève de l'École centrale des arts et manufactures, devint ingénieur et remplit successivement les fonctions de chef de section à la Compagnie d'Orléans, d'entrepreneur de chemins de fer à Tarbes et de concessionnaire de mines de cuivre en Corse. En octobre 1873, en remplacement de Frédéric Dorian, décédé, Francisque Reymond fut élu représentant de la Loire et prit place au centre gauche sur les bancs républicains, siégeant ensuite constamment parmi les opportunistes (républicains modérés) jusqu'en 1887. Conseiller général de la Loire, puis vice-président de ce conseil, il fut député de Montbrison jusqu'en 1888. En 1877, il avait fait partie des « 363 » qui s'opposèrent solennellement à Mac-Mahon, président de la République qui avait dissous l'assemblée : ce qui valait brevet de républicanisme. À la Chambre, il intervint surtout pour défendre les intérêts économiques de sa région. En janvier 1888, Francisque Reymond passa au Sénat où il siégea jusqu'à sa mort en 1905. Il prit une part importante à l'étude et à la discussion de lois relatives aux questions économiques, financières et aux travaux publics. Il provoqua une enquête sur les industries de la soie et fut le promoteur du grand canal du Rhône et de la Loire. De 1892 à 1895, il fut aussi directeur de l'École centrale des arts et manufactures.

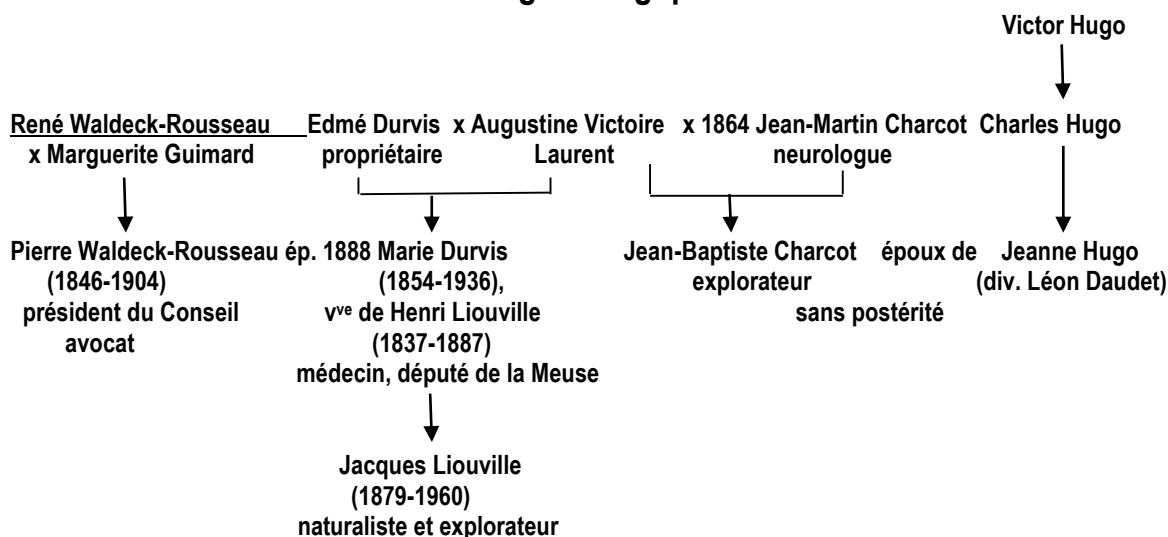
Après la chute du gouvernement Ferry, en mars 1885, Pierre Waldeck-Rousseau s'éloigne de la vie politique. Les attaques violentes menées contre Jules Ferry en 1885 pendant l'affaire du Tonkin l'éloignent de la politique. Il reste, cependant, unanimement estimé, mais beaucoup le jugent un peu froid et distant, comme le sont parfois les timides : un caractère, en somme, peu propre à faire un chef charismatique pour le parti républicain qui aime les orateurs capables de galvaniser le « peuple de gauche ». Il n'a pas l'ambition de se porter aux premiers rôles. En 1886, il s'inscrit au barreau de Paris et reprend ses activités d'avocat, se spécialisant alors comme avocat d'affaires et faisant de son cabinet l'un des plus réputés et les plus prospères de la capitale – ce qui assure son indépendance – d'autant que, célibataire jusqu'à 40 ans, il a épousé une jeune femme fortunée, sculptrice, Marie Durvis, veuve de l'un de ses amis, catholique pratiquante qui essaye de faire de son salon l'un des lieux de la sociabilité républicaine. Waldeck-Rousseau est un grand notable de la bourgeoisie républicaine, allié aux familles de Victor Hugo et du docteur Charcot, le célèbre neurologue : les lettres et les sciences.



Pierre Waldeck-Rousseau

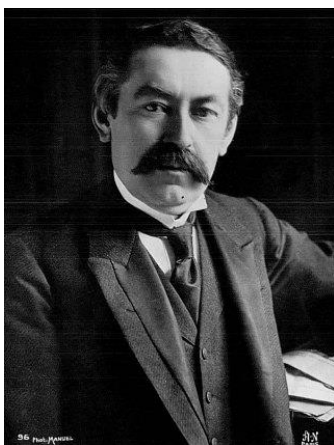
Cependant, en 1894, Waldeck-Rousseau renoue avec la vie parlementaire et commence une « seconde carrière » en se faisant élire sénateur de la Loire à l'occasion d'une élection partielle provoquée par le décès du sénateur Marchais de La Berge. Deux de ses amis, le député de Roanne, Jean Honoré Audiffred et le sénateur Francisque Raymond, sont venus le solliciter d'être candidat au nom du « collège sénatorial de la Loire » (non pas les électeurs sénatoriaux mais l'ensemble des comités « républicains » formés à l'occasion des élections). Son élection est assurée : les électeurs sénatoriaux, issus des conseils municipaux, sont gagnés à la République. L'élection est facile – bien qu'il s'agisse en somme d'un « parachutage » comme nous dirions aujourd'hui. Waldeck-Rousseau est connu et estimé et l'on espère que son nom va donner du lustre au parti républicain dans la Loire. Waldeck-Rousseau parcourt le département pour visiter les notables – il vient à Montbrison à plusieurs reprises. La greffe ligérienne prend.

Tableau généalogique



Aristide Briand

Aristide Briand (1862-1932) a presque 20 ans de moins que Waldeck-Rousseau. Ses débuts ont été laborieux et incertains. Son père tient un débit de boissons à Saint-Nazaire. Ses origines sont donc modestes et il est l'un des rares hommes politiques importants de la Troisième République à être issu d'un vrai milieu populaire : ici, un milieu de petits boutiquiers, proches de la paysannerie, ses deux grands-pères étaient meunier et vigneron – et de la classe ouvrière – le petit peuple du port et de la mer qui fréquente le café paternel. Après avoir voulu être marin – il est allé, tout jeune garçon, rencontrer Jules Verne qui l'avait pris en affection et que, devenu ministre, il fit décorer. Aristide Briand fit ses études comme « boursier » et devint bachelier en 1881 – moins de 1 % des garçons de sa génération le sont. Aristide Briand, bon élève, doué mais ne voulant pas le paraître, n'est pas cependant l'un des « forts en thème » qui sont premiers partout. On dit que Jean Jaurès, ancien élève de l'École normale supérieure, parlait de « l'ignorance encyclopédique » de Briand et Clemenceau parlant de Briand et de Poincaré disait que « le premier ne savait rien mais comprenait tout » et que le second « savait tout et ne comprenait rien ». Sans doute le savoir de Briand comportait-il des lacunes, sans doute aussi a-t-il joué de cette réputation et laissé dire qu'il ne travaillait pas ses dossiers et improvisait ses discours. Mais son intelligence était fine et lucide et il travaillait plus qu'on ne l'a dit – on le voit lorsqu'on lit les compte rendus des réunions de la commission qui prépare la loi de 1905 et le rapport qu'il rédigea pour la chambre des députés. Mais il était, c'est vrai, un intuitif, ce qu'avait voulu dire Clemenceau.



Aristide Briand

À la sortie du lycée, Aristide Briand travailla pendant deux ans comme clerc d'avoué. En 1883, il partit pour Paris pour y étudier le droit – il voulait devenir avocat – tout en continuant à peiner dans une étude d'avoué et en fréquentant la « bohème » du *Chat noir*. Il revenait souvent à Saint-Nazaire, entama une carrière politique locale dans la mouvance de gauche radicale et anticléricale, écrivait dans *La Démocratie de l'Ouest*, le journal local de gauche où il connut Fernand Pelloutier, l'une des figures de l'anarcho-syndicalisme, le théoricien de la grève générale. En 1892, Briand vint pour la première fois à Saint-Étienne avec Pelloutier assister à l'inauguration de la première bourse du travail, située place Marengo. Avec Pelloutier, il rédigea une brochure, « De la révolution par la grève générale ». Délégué des syndicats nazairiens, il défend ses idées au congrès de la Fédération des syndicats à Marseille, puis à Nantes (1893).

En 1886, Aristide Briand, inscrit comme avocat au barreau de Saint-Nazaire, plaida pour les ouvriers des chantiers navals de la ville. Conseiller municipal en 1888, il est battu à plate couture aux élections législatives de 1889. La droite et la bourgeoisie locale détestent ses articles violemment anticléricaux, ses outrances verbales, sa vie un peu bohème. Une affaire de flagrant délit d'adultère – il est l'amant de la jeune femme d'un banquier – interrompt sa carrière provinciale. Condamné par le tribunal correctionnel, puis finalement acquitté en appel, Briand quitte Saint-Nazaire pour Paris : cette histoire, entre vaudeville et scandale, poursuit Briand pendant toute sa carrière. Aristide Briand s'inscrit au barreau de Pontoise. Il trouve un travail de journaliste à *La Lanterne* dont il fut un collaborateur régulier (et même un temps rédacteur en chef et directeur). Ce journal populiste et anticléric d'Eugène Mayer était, au départ, assez friand de faits divers et de scandales. Briand releva le niveau du journal, tenant une rubrique sociale et obtenant des articles de plusieurs leaders socialistes (Viviani, Millerand, Jaurès). Mais Briand, finalement peu connu, peu enraciné politiquement, se présenta sans succès aux législatives de 1893 et de 1898 à Paris.

Au point de vue politique, Aristide Briand avait suivi Jaurès au PSF (Parti Socialiste Français) ; il remporte aussi quelques succès d'avocat et, en 1901, défend Gustave Hervé, un socialiste violemment antimilitariste, professeur au collège de Sens, collaborateur du *Travailleur socialiste*, feuille ouvrière locale, qui dans l'un de ses articles, avait proposé, à propos d'une cérémonie commémorant la bataille de Wagram, de « planter dans le fumier le drapeau du régiment ». Il fut poursuivi devant les assises, défendu par Briand et acquitté.

En 1902, Aristide Briand est élu député, à Saint-Étienne. Il pensait d'abord se présenter dans un quartier populaire de Paris. L'un de ses amis, Marius Gabion ², rédacteur au journal *Le Temps* lui conseille de se présenter à Saint-Étienne et lui fait rencontrer en 1901 Alphonse Gintzburger, directeur de la *Tribune républicaine* et Louis Soulié, conseiller municipal et futur maire de Saint-Étienne qui lui proposent d'être le candidat du PSF dans la 1^{re} circonscription de la Loire (Saint-Étienne-nord-est, Terrenoire, Saint-Chamond) : Briand accepte, vient donner une conférence au Grand théâtre de la place des Ursules, puis se porte candidat. Il est opposé à François Prénat, maître de forges et candidat conservateur, et à Antoine Argaud, ancien mineur et cafetier, candidat guesdiste du Parti ouvrier français. Briand, soutenu par les socialistes « réformistes » du PSF (« jaurésiens ») et par les « républicains de gouvernement », mène une campagne « de terrain », présidant des banquets, organisant des réunions dans les cafés, distribuant des tracts. Il se fait apprécier par une relative modération, par sa bonhomie et son contact facile. En avril 1902, il l'emporte au premier tour avec 9 500 voix contre 7 000 à Prénat et en pulvérisant Argaud (450 voix) ³. Il entre au Palais-Bourbon, député de la Loire pendant 17 ans.

« Vous verrez, il n'est pas si extrémiste... »

Quand il avait été question de la candidature de Briand dans la Loire, Waldeck-Rousseau, déjà chef du gouvernement et sénateur de la Loire – le « patron » des républicains du département – avait été consulté. Bon connaisseur du milieu politique, il donna son accord en disant au préfet Mascle : « Vous verrez, il n'est pas si extrémiste », ce qui valait investiture. Les deux hommes sont très différents : Waldeck-Rousseau est un grand notable républicain, Briand, un avocat et un journaliste un peu besogneux que rien ne semble promettre à la carrière flamboyante qui va être la sienne. Tous deux jouent entre 1899 et 1905 un grand rôle dans la défense et l'affermissement de la République : la liquidation de l'affaire Dreyfus et la mise au pas des « factieux », la loi sur les associations, la lutte contre les congrégations et la loi de Séparation des Églises et de l'État. Ils furent tous deux à contre-emploi : le grand notable républicain sut porter le fer contre les ennemis de la République, le socialiste un peu bohème et anarchisant révéla ses talents de conciliateur.

II/ Le Bloc des gauches

Le « moment Waldeck-Rousseau »

Les hommes politiques deviennent des hommes d'État lorsque les événements leur donnent l'occasion de montrer la force de leurs convictions et la fermeté de leurs caractères. En 1899, c'est le « moment Waldeck-Rousseau ». La Cour de cassation vient de casser la condamnation du capitaine Dreyfus. Les nationalistes s'agitent et menacent la République. Suivant le vœu de la Chambre, le président de la République Émile Loubet décide de former un cabinet de « défense républicaine » et demande à Waldeck-Rousseau d'en prendre la tête. Waldeck-Rousseau accepte à condition de ne pas avoir de tractations à mener avec les partis politiques et de pouvoir faire une large union. Son gouvernement va du général de Galliffet au socialiste Alexandre Millerand : la nomination de Galliffet, le « fusilleur de la Commune », homme d'ordre rallié à la République, signifie que l'ordre sera rétabli sans états d'âme, et celle de Millerand annonce des réformes sociales. Des modérés (Joseph Caillaux) et des radicaux ont accepté de participer au gouvernement. Une partie des socialistes – dont Jaurès – donne son appui. Waldeck-Rousseau, président du Conseil et ministre de l'Intérieur, gouverne d'une main ferme.

² Marius Gabion (1867-1945), originaire de Saint-Étienne, rédacteur au journal *Le Temps*, administrateur général de l'Opéra de Paris (de 1907 à 1915), fondateur avec Henri Turot de l'Agence Radio.

³ Cf. Roger Briand, « Aristide Briand, député de la Loire en 1902 : Naissance d'un homme d'État », préface de Claude Latta, Montbrison, *Village de Forez*, 2004.

– L'ordre républicain est rétabli, les agitateurs nationalistes traduits en Haute Cour, l'armée et la justice épurées de leurs éléments hostiles à la République. L'affaire Dreyfus trouve, malgré quelques soubresauts, une première issue avec le retour en France, et, finalement, la libération et la grâce de Dreyfus – en attendant sa réhabilitation complète en 1906. Une amnistie générale calme les esprits.

– La politique économique « modérée » de Joseph Caillaux rassure les milieux d'affaires et se conjugue avec une politique d'ouverture sociale. Une direction du travail est créée au ministère du Commerce ; des lois sociales sont votées (lois sur le travail des femmes et des enfants, entre autres). Waldeck-Rousseau arbitre personnellement le conflit du Creusot (1901) en faveur des ouvriers.

– Les congrégations religieuses, actives pendant l'affaire Dreyfus, souvent hostiles à la République, ayant manifesté, tels les Assomptionnistes, un antisémitisme virulent, sont mises au pas. Waldeck-Rousseau mène une politique anticléricale de lutte contre les congrégations : l'Église paye son engagement imprudent dans l'affaire Dreyfus. Waldeck-Rousseau ne songe cependant ni à s'attaquer au clergé séculier (les prêtres de paroisses), ni à réaliser la Séparation de l'Église et de l'État (parce que l'État veut garder un droit de contrôle sur l'Église). Par contre, il estime dangereuse l'action des congrégations, à cause de leur nombre, de leur richesse et surtout de leur rôle enseignant : « Deux jeunes gens [...] grandissent sans se connaître jusqu'au jour où elles risquent de ne plus se reconnaître quand elles se rencontreront. » Waldeck-Rousseau n'a pas l'intention de supprimer toutes les congrégations mais il veut interdire les plus hostiles à la République et surveiller les autres.

La loi de 1901

La loi du 1^{er} juillet 1901 établit la liberté d'association. Le projet de loi de 1901, présenté par Waldeck-Rousseau, est très libéral : il suffit de trois personnes pour « déclarer » une association sans qu'une autorisation préalable soit nécessaire. C'est le système le plus libéral du monde. Pourquoi les républicains avaient-ils attendu 1901 pour établir le droit d'association ? On avait, depuis 1879, indéfiniment retardé le vote d'une telle loi parce que son établissement posait le problème des associations religieuses (les congrégations) et de leur contrôle. Au Parlement, le projet de Waldeck-Rousseau est d'ailleurs sensiblement modifié : deux nouveaux articles de la loi prévoient que les congrégations religieuses devront être autorisées par la loi – même celles qui existent de fait – et pourront être dissoutes par décret ; aucun de leurs membres ne pourra diriger un établissement d'enseignement. Cependant, dans l'esprit de Waldeck-Rousseau (qui le fait savoir aux autorités ecclésiastiques), il s'agit d'une loi de contrôle qui sera appliquée libéralement ⁴.

Les élections de 1902

Waldeck-Rousseau conduisit le Bloc des gauches à la victoire lors des élections législatives de 1902 qui donnent la victoire à la gauche la plus anticléricale. Il est venu à Saint-Étienne en janvier 1902 : voyage officiel en grand appareil qui met en scène le chef du gouvernement, avec inauguration de l'hôpital de Bellevue, une visite à la « Manu » et un banquet de 300 couverts à la préfecture. Waldeck-Rousseau recueille les fruits, quoiqu'on en ait dit, de son travail de « terrain » dans sa circonscription...

La Séparation des Églises et de l'État n'est pas l'un des grands enjeux de l'élection car on sait que le gouvernement ne veut pas aller jusque-là et que Waldeck-Rousseau n'y est pas favorable. Le rapport de forces est cependant modifié à l'intérieur de la coalition du Bloc des gauches en faveur des radicaux. Waldeck-Rousseau, vainqueur, est brusquement atteint par un cancer du pancréas ; il démissionne ; sa démission brusquée a peut-être une autre raison ; il n'a pas voulu être entraîné par la nouvelle majorité plus loin qu'il ne le voulait. Le *Bloc des gauches* désigne Émile Combes pour lui succéder. Président du Conseil de juin 1902 à janvier 1905, Émile Combes mène une politique d'anticléricisme militant. Waldeck-Rousseau ne revint à la tribune du Sénat que pour protester contre l'application rigoureuse faite de la loi de 1901 par son successeur, déplorant qu'on ait transformé une « loi de contrôle en loi d'exclusion ». Waldeck-Rousseau est mort peu après, en 1904.

⁴ Plus tard, dans la loi de 1901, les dispositions concernant les congrégations furent abrogées ou modifiées par d'autres textes. Ne restèrent donc en application que les dispositions libérales voulues par Waldeck-Rousseau. Ce qui explique le consensus national qui entoura en 2005 la célébration du centenaire de la loi.

Les députés de la Loire en 1902-1905 :

Jean Morel (Nandax, 1854), membre du conseil général de la Loire (1894), maire de Charlieu (1896), député de la Loire depuis 1898, proche des radicaux.

Jean Piger (Saint-Étienne, 1864). Négociant en vin à Saint-Étienne, conseiller municipal en 1895 puis adjoint au maire de Saint-Étienne. Député élu en 1902. Membre du parti socialiste unifié.

Aristide Briand, avocat et journaliste, élu député de la Loire en 1902.

Edmond Charpentier (Limoges, 1858), avocat à Lyon puis à Saint-Étienne. Conseil des chambres syndicales, défenseur de nombreux ouvriers syndicalistes et grévistes. Député socialiste de Saint-Étienne de 1893 à 1898, très actif au Palais-Bourbon dans le domaine des lois sociales. Battu aux législatives de 1898, réélu en 1902.

Daniel Dorian, (Saint-Étienne, 1855 - château de Meylieu, 1903), député de la Loire (Union démocratique) en 1902-1903. Fils de Pierre Frédéric Dorian qui fut ministre en 1870-1871. Ingénieur, il avait accepté de se présenter à la députation pour remplacer son frère Charles Dorian, décédé. Il mourut lui-même prématurément en 1903.

Jean-Honoré Audiffred, député élu depuis 1879, élu sénateur en 1905, remplacé par Augé.

Georges Claudinon (Saint-Paul-en-Jarez, 1849), député progressiste de la Loire, élu en 1898, réélu en 1902. Ingénieur des Mines, maître de forges, maire du Chambon-Feugerolles. Il avait été sous-lieutenant de mobiles pendant la guerre de 1870-1871, blessé deux fois, chevalier de la Légion d'honneur.

Georges Levet (Montbrison, 1834), député de la Loire depuis 1879, inscrit à l'Union républicaine puis à la Gauche radicale.

En 1905-1906, il y avait deux nouveaux députés de la Loire élus à la suite du décès de Daniel Dorian et de l'élection d'Audiffred au Sénat :

Joseph Ory (Feurs, 1852), vétérinaire, propriétaire d'un haras, fondateur de plusieurs syndicats agricoles. Maire de Feurs, il fut élu, lors d'une élection partielle (1903) député de la Loire (Union républicaine).

Joanny Augé (Roanne, 1853), conseiller général et maire de Roanne. Élu député (socialiste) de la Loire lors de l'élection partielle de février 1905 organisée à la suite de l'élection d'Audiffred comme sénateur.

Les députés de la Loire et le vote de la Séparation :

6 sur 8 députés de la Loire ont voté la loi de Séparation des Églises et de l'État : Morel, Piger, Charpentier, Briand, Levet et Augé. Claudinon et Ory ont voté contre.

Les élections de 1902 renouvellent en partie la députation de la Loire, désormais plus marquée à gauche. Sur les huit députés de la Loire, trois, désormais, sont socialistes : Jean Piger, adjoint au maire de Saint-Étienne, Edmond Charpentier, avocat, défenseur des syndicats ouvriers, ancien député (de 1893 à 1898) et Aristide Briand. Ils n'avaient aucun siège dans la précédente législature. Les radicaux sont deux : Jean Morel (réélu) et Georges Levet, député de Montbrison (réélu depuis 1879). Daniel Dorian (Union démocratique), fils de Frédéric Dorian, ministre en 1870, a remplacé son frère Charles, décédé. Jean-Honoré Audiffred (Union

républicaine), député de Roanne est réélu ainsi que, à droite, Georges Claudinon (progressiste). Cette députation est modifiée en cours de mandat : le décès de Daniel Dorian (1903) conduit à l'élection de Joseph Ory, maire de Feurs (Union républicaine) ; Audiffred est élu au Sénat (1905) et remplacé par Joanny Augé, socialiste, maire de Roanne. Au Palais-Bourbon, Briand retrouve ainsi deux puis trois députés de la Loire dans le groupe parlementaire socialiste. Audiffred, comme lui, est membre de la commission chargée de préparer la Séparation.

Au moment où Waldeck-Rousseau se retire du pouvoir, Briand arrive au Palais-Bourbon. Il a reçu à Saint-Étienne l'onction de son aîné du Sénat et, en effet, ne va pas se révéler « si extrémiste ». Le nouveau député de la Loire, à peine entré au Palais-Bourbon, devient rapporteur de la loi sur la Séparation et passe alors sur le devant de la scène.

III/ Aristide Briand et la loi de Séparation (1902-1905)

Le contexte politique : le ministère Combes

Président du Conseil de juin 1902 à janvier 1905, Émile Combes mène une politique d'anticléricalisme militant.

Il fait appliquer la loi de 1901 de façon restrictive : il refuse en bloc toutes les demandes d'autorisation présentées par les congrégations, fait fermer trois mille écoles primaires congréganistes et, en juillet 1904, fait voter une loi interdisant tout enseignement aux congrégations et prévoyant la suppression de toutes les écoles privées dans un délai de dix ans. Ces mesures provoquent une crise violente :

- crise morale : pour expulser moines et religieuses, on envoie la troupe, ce qui provoque des incidents et des démissions de magistrats et d'officiers ;

- crise diplomatique : les relations diplomatiques de la France avec le Vatican sont rompues. L'épisode a des conséquences sur l'application du concordat : comment informer le Saint-Siège des nominations d'évêques alors qu'on n'a plus de relations avec lui ?

L'action d'Émile Combes finit par provoquer des réticences jusque dans son camp. Waldeck-Rousseau, gravement malade, monte, on l'a dit, à la tribune du Sénat pour protester contre la politique de son successeur. L'affaire des fiches finit de déconsidérer le président du Conseil. En effet, le ministre de la Guerre, le général André, avait mis au point un système de surveillance pour retarder la carrière des officiers catholiques. L'affaire fait scandale. Au Palais-Bourbon, un député de la Seine, l'un des fondateurs de la *Ligue de la Patrie française*, Gabriel Syveton, originaire de Boën, donne une gifle au général André. Finalement, le général André doit démissionner.

La Délégation des gauches, intergroupe parlementaire né en 1902 et rassemblant sous l'autorité morale de Jaurès les groupes de la majorité du Bloc des gauches de la Chambre, fut ébranlée par l'intransigeance de la politique combiste. Après le congrès d'Amsterdam qui demandait aux socialistes de ne plus collaborer avec les partis « bourgeois », Jaurès quitta la Délégation et ne fut pas réélu à la vice-présidence de la Chambre. En janvier 1905, Émile Combes démissionne, sentant qu'il n'a plus la confiance de l'assemblée.

Aristide Briand orateur, conciliateur et tacticien

Aristide Briand émerge en 1902, alors que Combes arrive au pouvoir : sa carrière politique est alors fulgurante : élu en 1902 député de la Loire à Saint-Étienne, en 1906, il est ministre, en 1909, président du Conseil ! Pourquoi cette brusque ascension, une fois élu au Parlement ?

Aristide Briand est un remarquable orateur, à une époque où la parole est reine. Certes, il n'est pas un tribun à la voix puissante comme l'était Jaurès. Mais on vantait sa voix « de violoncelle », le charme de sa

parole, l'expression de ses convictions, son sens de l'argumentation et de l'humour. Il se révèle un conciliateur, capable de trouver les compromis nécessaires et les synthèses improbables, capable aussi, il faut bien le dire, de sincérités successives, capable de prendre des distances avec l'événement. Il a été, de fait, souvent accusé d'opportunisme. Mais il a un socle de convictions solides : la République, la liberté (il est, par exemple, opposé à la notion de « dictature du prolétariat »), la laïcité, la paix. Il est aussi opposé à la peine de mort et favorable au droit de vote des femmes.

Briand est aussi un remarquable tacticien, capable de retourner une salle par un bon mot ou de trouver une solution à un problème qui paraissait insoluble. Deux exemples :

– En 1901, dans le contexte d'affrontement entre « cléricaux » et « anticléricaux », la première communion de la fille de Jean Jaurès avait indigné de nombreux militants socialistes anticléricaux. Jaurès dut affronter une assemblée houleuse de militants et avait expliqué assez piteusement que sa femme était catholique et qu'il devait en tenir compte (en fait, c'est plutôt sa mère qu'il n'avait pas voulu contrarier...). Il semblait près d'être mis en minorité. Au milieu des huées, un militant dans la salle cria : « Moi, j'aurais étranglé ma femme. » Briand reprit à la volée : « Parfait, au moins vous auriez pu ainsi l'enterrer civilement. » Toute la salle éclata de rire, la tension retomba et on passa à autre chose.

– Le socialiste Millerand avait accepté d'être, en 1899, ministre dans le gouvernement de Waldeck-Rousseau : c'est la querelle de la « participation » à un « gouvernement bourgeois » (auquel participait aussi le général de Galliffet, le « bourreau de la Commune »). Au congrès du PSF, une motion fut rédigée disant que Millerand « s'est lui-même placé hors du parti », ce qui est la manière assez courante d'exclure quelqu'un. Briand déclare alors qu'il faut une formulation plus précise et écrit que Millerand « s'est placé hors du contrôle du parti », ce qui change le sens : Millerand n'est pas exclu, simplement le parti n'est pas engagé par sa participation. Millerand resta ministre et les socialistes soutinrent le gouvernement du Bloc des gauches...

Le nouveau député de Saint-Étienne

Quand Briand entre Palais-Bourbon, il est parfaitement inconnu. Et en moins d'une législature il va devenir un homme politique de premier plan. Un épisode lui permet, sur le plan local, de montrer à la fois la fermeté de ses convictions et l'habileté dont il pouvait faire usage : à l'automne 1902, une grève des mineurs eut lieu dans toute la France. Près de Saint-Étienne, à Terrenoire, le 11 octobre, un gendarme, bousculé par des grévistes, tira et tua l'un d'entre eux. La colère montait et l'enterrement risquait fort de donner lieu à des affrontements. Émile Combes demanda conseil à Jaurès qui lui dit de voir Briand qui venait d'être élu député de la Loire. Briand convainquit Combes de retirer la troupe. Briand fit assurer le service d'ordre de l'enterrement par les mineurs eux-mêmes et malgré l'affluence et l'émotion, tout, y compris la dispersion, se passa dans le calme. À cette occasion, Briand fit au Palais-Bourbon un discours parlant avec chaleur de la classe ouvrière, rappelant qu'un ouvrier était mort, que sa famille avait droit à des réparations et que le gendarme devait être sanctionné. Le discours fut remarqué ; et on constata que Briand avait su prendre des risques et avait tiré le Bloc des gauches d'une situation difficile.

Aristide Briand peut entrer sur la scène parlementaire, il le fait par la grande porte, celle de rapporteur d'une des grandes lois de la République, la loi de séparation des Églises et de l'État.

La commission des 33

Une commission *ad hoc* avait été élue en 1903 pour étudier la question de la Séparation. Alors que le Bloc des gauches avait à la Chambre des députés une large majorité, il n'y a eu sur les 33 élus que 17 « séparatistes » (députés venus de la gauche et favorables à la Séparation) contre 16 opposants (« progressistes », nationalistes et catholiques). Les radicaux « pur sucre » (ceux du groupe de la Gauche radicale) s'étaient abstenus de présenter des candidats, et même pour beaucoup d'entre eux de participer au vote (il y eut 150 abstentions). Ils avaient jugé que la Séparation avait peu de chances d'être votée puisque Combes y était hostile et aucun d'entre eux n'avait été candidat pour faire partie d'une commission au destin incertain. Beaucoup souhaitaient freiner une dynamique « séparatiste » qui ne paraissait pas opportune : sans

concordat, comment contrôler l'Église ? Comme cette commission n'avait donc guère de chances d'aboutir, les « ténors » du Palais-Bourbon n'avaient pas été candidats : parmi les membres, il n'y avait aucun ancien ministre.

Le vieux Ferdinand Buisson, « pape de la laïcité » – si l'on peut dire – ancien collaborateur de Jules Ferry, ancien directeur de l'enseignement primaire, auteur du *Dictionnaire pédagogique* et même futur prix Nobel de la Paix en était le président – on imagine mal aujourd'hui son prestige moral. Mais son rôle fut surtout honorifique et il fit confiance à Briand qui, poussé par Jaurès, accepta d'en être le rapporteur, d'abord provisoire (1903) puis titulaire (1904). Le rapporteur d'une loi anime les travaux de la commission et surtout présente et défend le projet de loi devant l'Assemblée. La commission, dont la composition fut reconduite en 1904, travailla d'arrache-pied pendant plus d'un an. Au sein de la commission Aristide Briand joua alors un rôle considérable, infirmant ainsi par un travail acharné la réputation de paresse qui était la sienne. Il se révéla aussi un conciliateur habile et intelligent, capable de convaincre chacun de faire les concessions nécessaires. Il ne veut pas faire une loi de combat mais une loi qui règle vraiment le problème pour l'avenir. Il est conseillé par Francis de Pressensé, président de la Ligue des droits de l'homme, député socialiste du Rhône, fils du pasteur Edmond de Pressensé qui avait été député, et par Jean Jaurès, qui, au début, joue un peu un rôle de « mentor » pour le nouveau député. Il a le soutien parlementaire des socialistes.

Comme rapporteur de la loi, Briand travailla d'abord seul : on a retrouvé dans ses archives des textes de sa main auquel il ajoutait, en les collant, des extraits d'autres projets que le sien : c'était du « bricolage » ; il forma ensuite autour de lui – dans la dernière période – un véritable cabinet de travail et s'entoura de trois collaborateurs discrets et efficaces qui jouèrent un rôle important, à la fin de 1904 et au début de 1905, dans la rédaction du projet de loi et dans sa fusion avec d'autres apports : Léon Parsons, journaliste issu d'un milieu catholique où il avait gardé des contacts, était passé par les idées anarchistes puis socialistes : élégant et cultivé, ami d'Apollinaire, il devint l'homme de confiance de Briand ; Paul Grunebaum-Ballin, jeune auditeur au Conseil d'État, bon juriste, recommandé par Léon Blum⁵ et appartenant comme lui à une bourgeoisie juive cultivée et profondément républicaine – et Louis Méjan, protestant, fils et frère de pasteurs, devenu plus tard, en 1907, directeur des cultes au ministère de l'Intérieur, qui eut un rôle décisif : nous le connaissons bien grâce à sa fille, Lucie-Violette⁶ Méjan, historienne de la Séparation de 1905, qui a pu utiliser les archives de son père. Le rôle de ces trois collaborateurs de Briand a été très important. Ils travaillaient en toute confiance avec Briand dont ils partageaient la volonté conciliatrice. Paul Grunebaum-Ballin a confirmé que si influence du cabinet il y eut, elle ne fut « jamais une influence décisive » – Briand n'était pas « sous influence » – car « [ses] vues libérales, celles de Louis Méjan et les [siennes] étaient identiques ».

Briand était bien renseigné – ce qui fut aussi un atout – sur l'attitude des deux camps qui s'opposaient : membre lui-même de la *Libre Pensée*, il connaissait l'état d'esprit des plus sectaires de ses amis : Maurice Allard et Édouard Vaillant ne le ménageaient pas ; à droite, son ami Marius Gabion – le journaliste du *Temps* qui l'avait fait venir à Saint-Étienne – le renseignait sur l'attitude des catholiques et sur leur évolution. Après la mort de son mari, Marie Waldeck-Rousseau – la veuve de l'ancien président du Conseil – servit parfois d'intermédiaire entre les milieux catholiques et Briand. En pleine discussion parlementaire, Briand rencontra même dans un « dîner en ville » M^{gr} Fuzet, archevêque de Rouen, qui passait pour républicain et avec lequel il échangea.

Aristide Briand avait conscience qu'il fallait faire une loi qui soit applicable : faire adopter une loi refusée par les catholiques serait impossible sur le terrain. Il fallait donc prendre en compte les remarques acceptables des catholiques. Sa chance fut qu'une partie de la droite catholique acceptât de faire avancer le débat, non pas parce qu'elle était favorable à la Séparation, mais parce que, jugeant celle-ci inévitable, elle essaya d'obtenir des concessions qui la rendraient moins douloureuse. Grosjean, député nationaliste du Doubs s'en est justifié : « Le vote pour la séparation des Églises et de l'État étant acquis malgré nous, devons-nous ne prendre aucune part aux travaux de la commission ? Mes amis et moi ne l'avons pas pensé : cette désertion à l'intérieur eût été plus qu'une faiblesse. »

⁵ Blum et Grunebaum-Ballin se côtoyaient au Conseil d'État. Plus tard, en 1936, Grunebaum-Ballin joua un rôle important dans la négociation des accords Matignon de 1936.

⁶ Elle est parfois répertoriée – improprement – sous les prénoms de Louise-Violette : il est vrai qu'elle a signé son livre sur la Séparation : L.-V. Méjan sans préciser autrement ses prénoms.

Les travaux de la commission eurent lieu à huis-clos et les procès-verbaux ne furent pas immédiatement publiés : ce qui évitait les prises de position démagogiques. La commission eut du temps pour réfléchir et évoluer. Elle travailla beaucoup : alors que le règlement de la Chambre ne prévoyait qu'une seule séance hebdomadaire, la commission prit rapidement l'habitude de se réunir tous les jours et même, à partir de la discussion en séance publique, deux fois par jour. Rejetant les thèses de l'extrême gauche laïciste et anticléricale, comme il réfutait celles de la droite nationaliste et catholique, Briand suscita au sein de la commission la formation d'une majorité constructive, en associant ses amis politiques – les socialistes jaurésiens, les députés du centre gauche – avec le centre droit : en somme, une majorité « centriste ».

Entre octobre 1904 et février 1905, le travail de la commission fut compliqué par deux rebondissements inattendus :

1/ Les relations diplomatiques avec le Vatican avaient été rompues le 30 juillet 1904. Émile Combes, dans le discours qu'il prononce à Auxerre du 4 septembre 1904, se rallie brusquement à une Séparation qui lui apparaît désormais inéluctable. La commission ne peut plus fonctionner seulement en interne : la question agite désormais les milieux politiques, la presse, les Églises. La commission s'ouvre au président du Conseil, qui dépose, début novembre 1904, son propre texte, élaboré en partie par le directeur des cultes, Dumay. Projet étatiste, « néo-gallican », qui supprime le budget des cultes mais non pas la direction des cultes au ministère, refuse aux associations culturelles la possibilité de se regrouper au-delà du département, ce qui empêcherait toute organisation ecclésiale au niveau national, prévoit pour les biens d'Église un système de concessions de 10 années seulement, non automatiquement renouvelables, ce qui installerait l'incertitude. Le projet est rejeté par l'opinion et soulève un tollé quasi général. Cependant il apparaît pendant quelques semaines comme ayant priorité sur celui de la commission, et c'est sur lui que se concentre le débat. L'opposition vient des responsables religieux, catholiques, protestants et juifs qui condamnent unanimement le projet.

Les protestants sont particulièrement actifs. Raoul Allier, agrégé de philosophie, professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris, membre des Églises réformées libres, est, par ses articles hebdomadaires dans *Le Siècle* l'animateur de la campagne hostile au projet Combes et favorable à une séparation libérale. Son ami Charles Péguy ouvre les *Cahiers de la Quinzaine* à ses articles. Une délégation des Églises protestantes est reçue en corps par la commission et se montre à la fois favorable à une solution libérale et très ferme et très précise dans ses critiques. Pressensé et Méjan, tous deux protestants, sont dans la place et font partie du groupe de collaborateurs de Briand. L'organisation des Églises protestantes, fondée sur l'élection des membres des conseils presbytéraux, est d'ailleurs présentée comme ayant incarné, avant l'heure, un modèle républicain. Chez Raoul Allier et chez tous les protestants, les persécutions de Louis XIV et les luttes des camisards sont constamment rappelées. C'est l'un des caractères du protestantisme français, parce qu'il a été persécuté, que d'être attaché aux libertés.

Clemenceau lui-même, tout anticléricale qu'il fût, dénonce le projet d'Émile Combes : « M. Combes veut recommencer le concordat sans le pape, sans voir qu'il organise la guerre civile religieuse (*L'Aurore*, 1^{er} novembre 1904). » Habilement, Briand décida de fusionner le projet de la commission et celui de Combes : c'était un moyen de diluer le projet de Combes dans le projet de la commission des 33. Il répartit la tâche entre ses trois collaborateurs qui se remirent au travail. Fin 1904, la fusion des deux projets était achevée et la plupart des difficultés nées du projet combiste avaient été aplanies.

Les membres de la commission préparatoire de la Séparation des Églises et de l'État, dite « commission des 33 » (1903-1905)

En 1903, lorsqu'elle se forme, la commission est ainsi composée :

– **17 députés appartiennent à la majorité du Bloc des gauches :**

10 députés radicaux ou radicaux-socialistes

Paul Cazeneuve (Rhône), Henri Loup (Yonne), Théodore Baudon (Oise), Jean Bepmale (Haute-Garonne), Ferdinand Buisson (Seine), César Trouin (département d'Oran), Auguste Gervais (Seine), Albert Sarraut (Aude), Étienne Bussière (Corrèze), Albert Minier (Allier).

7 députés socialistes

Gabriel Deville (Seine), Gustave Rouanet (Seine), Maurice Allard (Var), Édouard Vaillant (Seine), Aristide Briand (Loire), Victor Dejeante (Seine), Pierre Colliard (Rhône).

- 16 députés appartiennent à l'opposition de droite ou sont hostiles à la Séparation :

Un élu du groupe de l'Union démocratique,

Damien Catalogne, député des Pyrénées-Atlantiques. Membre de l'Union démocratique puis de la gauche démocratique. Concordataire, il devint favorable à la Séparation au cours des travaux de la Commission.

6 membres de divers groupes du centre

Ange-Gaëtan Astima « républicain » (Corse), Clément Clament « républicain de gauche », (Dordogne), Jean-Louis dit Émile Constant (Gironde), Léon Laurençon, Union démocratique, (Hautes-Alpes), Henri Lozé (Nord) et Germain Périer, « Gauche démocratique » (Saône-et-Loire).

9 « progressistes »

Alexandre Lefas (Ille-et-Vilaine), Laurent Prache (Seine), Gustave Trannoy (Somme), Théodore Rose (Pas-de-Calais), Jean-Honoré Audiffred (Loire), Georges Berry (Seine), Jean-Jacques Berger (Seine) Henry Boucher (Vosges) et Camille Krantz (Vosges).

Au cours des travaux de la commission (1903-1905) Jean-Honoré Audiffred, hostile à la Séparation, fut élu sénateur (1904) et fut remplacé par Léon Mougeot (Haute-Saône), radical, favorable à la Séparation. Gustave Trannoy fut élu sénateur le 6 mars 1905 et quitta la commission sans être remplacé. Damien Catalogne changea de camp.

Ainsi, *in fine* (29 juin 1905), la majorité « séparatiste », était grossie de deux membres (Damien Catalogne, qui avait changé de camp ; Léon Mougeot, nouvel élu) et comptait 19 membres. La minorité qui avait perdu Damien Catalogne, Audiffred (élu au Sénat) et Trannoy (non remplacé) avait 13 membres. La Commission n'avait plus au total que 32 membres.

2/ Combes, très affaibli par l'affaire des fiches, comprenant que sa majorité le lâchait progressivement, se retira en janvier 1905. Un nouveau gouvernement fut nommé sous la présidence de Maurice Rouvier qui avait fait partie du gouvernement Combes : la Séparation n'était donc pas remise en cause. Mais Rouvier n'en saisit pas moins la Chambre d'un nouveau projet de loi relatif à la séparation des Églises et de l'État. Il était co-signé par Rouvier lui-même, Bienvenu-Martin, Étienne et Delcassé ⁷ (le *projet Bienvenu-Martin*). Il fut renvoyé à l'étude de la commission. Le sens de cette initiative n'était pas très clair ⁸. Briand remarque dans son rapport que ce

⁷ L.-V. Méjan, *La séparation des Églises et de l'État. L'œuvre de Louis Méjan*, préface de Gabriel Le Bras, Paris, PUF, 1959, p. 139.

⁸ Les péripéties de la formation du gouvernement Rouvier l'expliquent sans doute : Rouvier avait d'abord offert à Briand le ministère de l'Instruction publique et des Cultes. L'opposition de Jaurès, engagé dans la voie de l'unité socialiste qui impliquait la non-participation d'un socialiste à un gouvernement « bourgeois », lui fit refuser ce ministère. Bienvenu-Martin accepta finalement... le poste que Briand venait de refuser : peut-être voulait-il mettre sa marque personnelle dans la loi en discussion. Mais il intervint peu dans la discussion parlementaire ultérieure.

projet n'était pas très différent de celui de la commission et que, dans ces conditions, « l'entente fut facile ⁹ ». Lorsqu'il fut reçu par la commission, le 14 février 1905, Bienvenu-Martin exprima, au nom du gouvernement, son « plus vif désir de se mettre à [sa] disposition ». Mais tous les points de différence furent discutés, ce qui allongea encore le travail de la commission. En fait, Rouvier laissa la commission travailler et les travaux de celle-ci s'accélérent.

Aristide Briand présenta un travail solide qui allait servir de fondement à la discussion parlementaire. Son rapport fut déposé le 5 mars 1905, distribué aux députés le 17 mars suivant. Il comprenait 45 articles précédés d'un long exposé des motifs consacré à l'histoire des relations entre l'Église et l'État en France. Il proposait une séparation « complète » et « loyale » entre les Églises et l'État.

Briand et la discussion parlementaire de la loi de Séparation

Fort du travail mené en commission, le rapporteur s'imposa en séance publique. La discussion dura trois mois et demi, du 21 mars au 3 juillet, le plus long débat de l'histoire parlementaire de la Troisième République pendant lequel 320 amendements furent déposés. Les débats confirmèrent la volonté de la commission de concilier la liberté de conscience avec le libre exercice des cultes. Briand mena les discussions, d'une haute tenue, avec maestria et éclipsa le ministre compétent – Bienvenu-Martin – au cours du débat de la Chambre. Les groupes parlementaires envoyèrent leurs leaders et leurs meilleurs orateurs à la tribune : Denys Cochin, Groussau et Albert de Mun, pour les catholiques, Ribot et Barthou pour les modérés des deux camps, Jaurès au nom des socialistes. Édouard Vaillant et Maurice Allard représentèrent la sensibilité la plus anticléricale et tentèrent quelques manœuvres de diversion. Briand révéla son talent d'orateur à l'Assemblée comme il l'avait fait en commission : ses interventions attirèrent progressivement un public de plus en plus nombreux dans les tribunes : il devenait la « coqueluche » des milieux mondains...

Les discussions les plus serrées eurent lieu autour des articles 4 et 6 et permirent au rapporteur de satisfaire les deux parties :

L'article 4 du projet de loi fixait la dévolution des biens mobiliers et immobiliers de l'Église. Sa première version prévoyait que les biens ecclésiastiques seraient dévolus à des associations cultuelles formées par des fidèles. Les catholiques craignaient que l'État ne veuille provoquer un schisme par la création d'associations formées par des catholiques « dissidents » et manipulées par les républicains : associations qui accaparaient les biens d'Église. Les républicains, de leur côté, refusaient que le Vatican garde le choix des membres des associations cultuelles aptes à bénéficier de la dévolution des biens de l'Église ; associations qui seraient alors dans la main d'un pouvoir « étranger » établi hors de France (le Vatican). Aristide Briand accepta de revoir la formulation de l'article 4. Le 20 avril 1905, il déclare à la Chambre : « Nous n'avons jamais eu la pensée d'arracher à l'Église catholique son patrimoine pour l'offrir en prime au schisme ; ce serait là un acte de déloyauté qui reste très loin de notre pensée. » C'est un véritable tournant dans la discussion. La nouvelle version, défendue par Briand et Jaurès, prévoit que les associations cultuelles se conformeront « aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice », ce qui veut dire qu'elles devront respecter l'organisation de l'Église. La hiérarchie catholique était ainsi officiellement reconnue et l'article 4 corrigé évitait aux associations cultuelles le risque de schisme redouté par les catholiques : c'était là une modification importante du texte de la commission et une satisfaction donnée à la minorité. Jaurès avait dû discuter beaucoup dans les couloirs pour essayer de convaincre l'aile gauche de la majorité d'accepter cette nouvelle version. L'article fut adopté par 482 voix contre 52 (les 52 opposants venaient des rangs de l'extrême gauche).

La Délégation des gauches, alertée par Clemenceau et Pelletan, irritée par les concessions faites aux catholiques – d'autant qu'Albert de Mun avait bruyamment triomphé –, demanda une modification de l'article 6. La version d'origine prévoyait, qu'en cas de conflit entre plusieurs associations cultuelles sur l'attribution des biens d'Église, les tribunaux civils seraient compétents. Briand, soucieux de ne pas mécontenter son aile

⁹ Méjan, *op. cit.*, p. 140.

gauche, accepta la proposition qui était faite de réserver l'arbitrage au Conseil d'État censé être plus proche du gouvernement et représenter traditionnellement les intérêts de l'État : satisfaction donnée à la majorité.

Le 3 juillet 1905, la loi fut adoptée par la Chambre par 341 voix contre 233, ce qui correspondait à peu près à la majorité élue en 1902 qui, malgré des divergences, s'était retrouvée. La séance fut perçue par les contemporains comme un grand moment de la vie parlementaire et le vote comme une étape historique dans la construction de la République. Les ralliements se limitaient à trois députés de la minorité seulement. Mais les « progressistes » avaient en commission participé à la rédaction de la loi et dans la presse catholique, si la réforme était condamnée, elle l'était avec retenue et fut déclarée « moins mauvaise qu'on ne l'avait cru » (*Le Pèlerin*).

Parmi les 341 votants qui approuvèrent la loi de Séparation, six étaient des députés de la Loire (six sur huit) : quatre socialistes, Jean Piger, Edmond Charpentier, Joanny Augé et, bien sûr, Aristide Briand lui-même et deux radicaux, Jean Morel et Georges Levet. Ce dernier avait d'abord été favorable au Concordat puis avait fini par voter la loi de Séparation, jugeant cette mesure inévitable à la suite de la rupture des relations diplomatiques avec le Saint Siège. Pendant toute sa carrière parlementaire Georges Levet avait dû tenir l'équilibre entre ses convictions républicaines et son électorat conservateur.

Georges Levet (1834-1911)

Un parlementaire montbrisonnais, un notable favorable à la Séparation

Né en 1834 à Montbrison, Jean *Georges Angel* Levet était le fils de Nicolas *Henri* Levet, attaché de préfecture, député républicain modéré élu en 1848 et 1849. Il épousa l'héritière de la dynastie républicaine des Lavigne, d'Ambert. Georges Levet était donc par tradition familiale, fortement attaché aux valeurs républicaines. Ancien élève de l'École polytechnique et de l'École des Mines de Paris, Georges Levet, devint ingénieur des Mines. Patriote, il fut colonel des mobiles de la Loire en 1870, maire de Montbrison et vice-président du conseil général de la Loire. Notable, représentant d'une famille influente, il fut député de la Loire pendant 31 ans consécutifs, élu pour la première fois en 1879 lors d'une élection partielle organisée pour remplacer Jean-Baptiste Chavassieu élu au sénat.

Il fut ensuite constamment réélu et resta député de Montbrison jusqu'en 1910 : classé comme républicain « opportuniste », membre de l'*Union républicaine* (favorable à Gambetta puis à Ferry), puis comme radical. Il était généralement élu par une très forte majorité, et même, à deux reprises, sans concurrent. À Montbrison, il était un notable, habitait un bel hôtel particulier doté d'un grand parc, était bienveillant et estimé, favorisant le développement des mutuelles. Il fut en partie à l'origine de la construction de l'école primaire supérieure. Au Palais-Bourbon, ses prises de position étaient plus marquées et il manifestait de fortes convictions. Il fut un député très consciencieux, travaillant à des mesures d'ordre social tendant à améliorer le sort des travailleurs et s'intéressant aux questions scolaires et militaires – il était membre de la commission de l'armée. D'abord favorable au Concordat, il considéra, après la rupture des relations diplomatiques avec le Vatican, que la Séparation était inévitable et vota pour la loi présentée par Briand.

En 1910, âgé, brisé par la mort à 32 ans de son fils unique, le poète Henry Levet, Georges Levet ne se représenta pas et mourut l'année suivante.

Hommages à Briand

Le vote consacra Briand comme faisant désormais partie des fondateurs du régime : les hommages vinrent sans attendre le vote du Sénat. Le vote d'une loi constructive illustrait les vertus du travail parlementaire : Briand eut droit à l'affichage public du discours par lequel il avait clos les débats, affichage décidé par la Chambre des députés et qui diffusait le discours sur les murs de toutes les mairies de France. Il eut son portrait à la une de *L'Illustration* du 8 juillet, ce qui était une consécration médiatique. Un grand banquet « populaire » honora l'action de Briand à Paris : il fut offert à Briand par « tous les groupes républicains » et organisé par Méjan et Grunebaum-Ballin. Le discours de Briand insistait sur la nécessité de maintenir l'union des républicains qui avait permis le vote de la Séparation ; c'était affirmer la nécessité de maintenir l'alliance qui avait permis le vote de la loi de Séparation. Jaurès était, lui, le porte-parole du nouveau parti socialiste SFIO qui avait exclu la participation aux gouvernements « bourgeois » et rappela aux autres groupes en parlant de Briand : « Nous vous l'avons prêté, mais nous ne vous l'avons pas donné ¹⁰ » ; les affrontements futurs entre les deux hommes sont en germe dans ces phrases.

Mais le véritable « triomphe » de Briand eut lieu à Saint-Étienne où un grand banquet lui fut également offert ¹¹. Les personnalités étaient nombreuses : Jean-Baptiste Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, présidait le banquet, encadré par Briand, Ferdinand Buisson et Maxime Lecomte, rapporteur de la loi devant le Sénat (qui n'avait pas encore voté). Tout le « gratin » de la République était là : dans les listes publiées par la presse – qui sont peut-être incomplètes, nous avons relevé les noms de 22 députés et 9 sénateurs : des parlementaires de la Loire et des départements voisins (Rhône, Saône-et-Loire, Cantal) mais venus aussi de Paris. Gaston Doumergue, Jean Jaurès, Henri Buisson, ancien président du Conseil et survivant des luttes de la fin du Second Empire et même le grand écrivain Anatole France, représentant la « République des Lettres ». Jules Ledin, maire de Saint-Étienne, mais aussi le préfet de la Loire, M. Mascle, très engagé au nom du gouvernement. La foule est immense : « Trois mille citoyens se pressaient à ce banquet ¹² », des socialistes et des radicaux, des délégués de journaux républicains, la Ligue des droits de l'homme et de la Libre Pensée. Des délégations venaient de nombreuses localités du département ; le journal *Le Montbrisonnais* publie les noms des participants venus en corps : de Montbrison autour de Pierre Robert, directeur du *Montbrisonnais*, MM. Bernaud, Chaudier, Rouffaux, Galland, Moulin, Rousson, le docteur Lhote, Abel, Mertens, Dubruc ainsi qu'une délégation de la Ligue des droits de l'homme.

Les discours se succèdent. Aristide Briand prononce une longue allocution. Il demande à ses auditeurs de considérer la Séparation comme une étape : il y a d'autres réformes à faire (les retraites ouvrières pas exemple) et pour les faire et résister au camp conservateur, il faut rester unis. Les membres du Bloc des gauches sont, malgré la victoire, dans une période de trouble : « Je dois constater aussi que certains de mes amis socialistes ne sont pas éloignés de penser que la cause du prolétariat gagnerait à se séparer de celle de la démocratie républicaine pour s'affirmer dans un isolement splendide d'une façon plus nette et plus éclatante ¹³ », allusion est faite ici par Briand à la nouvelle ligne du parti socialiste SFIO qui, à la suite du congrès de la II^e Internationale d'Amsterdam et du congrès d'unité des socialistes en 1905 a décidé de ne pas participer aux gouvernements « bourgeois ». Briand fait appel à l'union : « L'entente entre socialistes et républicains n'a pas besoin pour être efficace de prendre les proportions d'un véritable pacte d'alliance. » Au premier tour, « liberté complète et entière », chacun va à la bataille avec son candidat et son programme. Au 2^e tour, « au bloc réactionnaire, c'est le bloc républicain qui doit s'opposer crânement ¹⁴ » : chacun se désiste pour le candidat de gauche le mieux placé. À la fin de son discours, Briand boit « à la République » – simplement « à la République » et non au « socialisme » ou à la « victoire du prolétariat – suscitant les ovations sans fin de l'assistance. Henri Buisson, le vétéran des luttes républicaines, clôt la série des discours puis une réception est donnée au *Cercle radical* : rituels de la République triomphante qui sont aussi le sacre de Briand. Jaurès n'a pas pris la parole.

¹⁰ Méjan, *op. cit.*, p. 210.

¹¹ Compte rendu dans *Le Montbrisonnais*, n° 409, 7 octobre 1905.

¹² *Le Montbrisonnais*, n° 409, art. cit.

¹³ *Le Montbrisonnais*, n° 409, art. cit.

¹⁴ *Le Montbrisonnais*, n° 409, art. cit.

Les sénateurs de la Loire en 1905-1906 :

Ils ont voté pour la loi de Séparation :

Émile Crozet-Fourneyron, né en 1837 à Saint-Étienne. Ingénieur, nommé secrétaire général de la préfecture de la Loire le 4 septembre 1870. Conseiller général en 1871, il est député de la Loire de 1876 à 1881 et de 1885 à 1889. Il siège au centre-gauche, à l'**Union républicaine**. Il est sénateur de la Loire de 1897 à 1906.

Philippe Blanc, né en 1832 à Morestel (Isère), premier adjoint au maire de Saint-Étienne de 1884 à 1888. Il est sénateur de la Loire de 1895 à 1906, inscrit au groupe de l'**Union républicaine**.

Ils ont voté contre la loi de Séparation :

Jean-Honoré Audiffred, député élu depuis 1879, élu sénateur en 1905 en remplacement de Pierre Waldeck-Rousseau, décédé.

Pierre Bourganel, né en 1850 à Pommiers, agriculteur, est maire de Pommiers en 1876, conseiller général en 1877. Député de la Loire de 1885 à 1889, siégeant à l'Union des gauches, puis sénateur de la Loire de 1895 à 1920.

Émile Reymond, né en 1865 à Tarbes, fils de Francisque Reymond, député de la Loire (circ. de Montbrison) puis sénateur de la Loire : il lui succède au Sénat en 1905. Chirurgien, pionnier de l'aviation militaire, mort pour la France en 1914.

Les élections sénatoriales de janvier 1906

Elles furent l'occasion de solder les comptes des divisions nées du vote de la loi de Séparation. Trois listes étaient en présence et s'affrontaient dans le cadre d'un scrutin uninominal pour lequel il y avait 969 « grands électeurs » inscrits. La liste de droite était celle des républicains progressistes : alliance des progressistes (républicains modérés) et des conservateurs. La liste de gauche était formée de radicaux et de socialistes. Il y avait une liste socialiste « unifiée » (la nouvelle SFIO).

Tableau des résultats

Républicains démocrates (gauche)	1^{er} tour	2^e tour	
Philippe Blanc (rad.)	383	477	
Crozet-Fourneyron (rad.)	375	477	
Morel (rad.)	375	477	
Réal (gauche démocratique)	380	482	élu
Cholet	380	484	élu
Républicains progressistes (centre et dr.)			
Audiffred (progressiste)	482	488	élu
Bourganel (progressiste)	476	388	élu
Émile Reymond (progressiste)	481	491	élu
Claudinon (dr.)	463	468	
Neyret (dr.)	452	468	
Socialistes unifiés, 5 candidats	entre 104 et 108 voix	retrait des candidatures	

Finalement, les résultats furent très serrés au 2^e tour entre les deux listes restées en présence. Les deux candidats socialistes indépendants de la liste de gauche bénéficièrent un peu mieux que les radicaux des reports de voix des socialistes unifiés (SFIO) : deux candidats de centre gauche furent élus sénateurs (Réal et Chollet) alors que les radicaux étaient (de peu) éliminés. À droite et au centre, les candidats du 1^{er} tour n'avaient pas de réserves de voix. Les progressistes, bien implantés, s'en sortent mieux que leurs colistiers conservateurs. Ce sont les trois progressistes qui sont réélus, bénéficiant sans doute de leur position d'élus déjà bien installés. Émile Reymond, plus à droite que son père, avait bénéficié du prestige de son nom. Dans le camp radical, les commentaires furent acerbes vis-à-vis d'Audiffred, Bourganel et Reymond, accusés d'avoir changé de camp en s'alliant avec la droite conservatrice.

Les républicains, radicaux et socialistes, mettent ainsi l'accent sur la lutte électorale à venir alors que la Séparation n'est pas encore votée par le Sénat ; ils n'anticipent pas, non plus, les difficultés d'application de la loi qui vont naître du refus des associations cultuelles par les catholiques et des troubles nés des inventaires.

Le vote de la loi par le Sénat et les élections de 1906

Le 6 décembre 1905, le Sénat vota, après un débat rapide, sans y apporter de modifications, le texte transmis par la Chambre des députés, par 181 voix contre 102. La loi fut promulguée trois jours plus tard le 9 décembre 1905. Dans la Loire, seuls Crozet-Fourneyron et Philippe Blanc ont voté pour la loi de Séparation ; Audiffred, Bourganel et Reymond ont voté contre : une partie des républicains n'a pas voté la Séparation. Réflexe néo-gallican ? alignement sur des positions conservatrices ? Il y a là une cassure qui se retrouve quelques jours plus tard aux élections sénatoriales de janvier 1906.

Les élections approchent en effet : élections sénatoriales en janvier 1906, l'élection présidentielle, les législatives. Finalement, l'unité espérée par Briand va jouer, le Bloc garde ses positions et son candidat, Armand Fallières, est élu président de la République par le Congrès.

La Loi de Séparation : le texte

La loi de séparation est promulguée le 9 décembre 1905 :

1/ Article 1 : « La République reconnaît la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes [...] » : liberté religieuse, liberté de conscience (liberté de choisir sa religion, liberté de changer de religion, liberté de ne pas croire, droit à l'indifférence). Droit pour l'État d'assurer cette liberté de conscience.

2/ Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. » C'est une séparation radicale : l'existence des Églises n'est plus reconnue par L'État. Il n'y a plus, désormais, aucun lien entre l'Église et l'État. L'État, désormais, n'interviendra plus dans la nomination des évêques et des curés de paroisse et dans la surveillance des Églises. Les Églises retrouvent leur liberté mais perdent une partie de leurs ressources puisque l'État ne versera plus leur traitement aux ecclésiastiques. Cependant, la loi assure la liberté du culte, prévoit la possibilité d'aumôneries salariées dans les établissements publics dont les pensionnaires ne peuvent sortir assister à la célébration du culte (casernes, prisons, hôpitaux, lycées possédant des internats).

3/ L'Église n'étant plus reconnue par l'État, ses biens seront gérés par des associations cultuelles (cultuelles, du mot culte, nécessaires à l'exercice du culte) formées selon le principe de la loi de 1901. Les biens d'Église appartiendront à l'État et aux communes. S'ils ont été acquis depuis 1801 par des établissements publics du culte (« fabriques »), ils sont attribués aux associations cultuelles.

IV/ Après la Séparation, le rôle de Briand dans l'application de la loi

Il nous faut rappeler la suite des événements même si le rôle de Briand est d'abord moins éclatant.

La condamnation pontificale

En 1906, Pie X condamne fermement la loi par les encycliques *Vehementer Nos* et *Gravissimo*. Trois raisons à cette condamnation :

1/ Le pape n'admet pas la dénonciation unilatérale du concordat de 1801.

2/ L'Église craint un schisme comparable à celui de 1791, schisme qu'avait sans doute souhaité Combes. La loi méconnaît en effet la nature hiérarchique de l'Église : l'autorité est celle du pape sur les évêques, des évêques sur les prêtres, du clergé sur les fidèles. Pour l'Église, ce sont les évêques qui détiennent l'autorité et qui doivent gérer les biens ecclésiastiques. Si des catholiques « dissidents » et sans mandat forment des associations cultuelles, il peut, en effet, y avoir un schisme dans l'Église.

3/ Le pape n'admet pas non plus que l'Église ne reçoive plus aucune aide matérielle puisque, en 1801, on avait dit expressément que le traitement versé aux ecclésiastiques venait en compensation de la perte de ses biens par l'Église en 1789.

Le pape interdit donc solennellement aux catholiques de participer à la mise en place des associations cultuelles. Il fut presque unanimement obéi, bien que de nombreux catholiques libéraux et plusieurs évêques aient souhaité des accommodements. Quelques tentatives de création d'associations cultuelles indépendantes de l'Église restèrent très marginales et échouèrent. Une *Ligue des catholiques de France*, qui voulait créer ses propres associations cultuelles et sans doute aller jusqu'au schisme, inquiéta davantage le Vatican ; elle fut brièvement soutenue par Briand, d'abord irrité par l'intransigeance de Pie X : c'est le seul moment où l'on voit Briand s'énervier et sortir un instant de son attitude conciliatrice. Puis, sur les conseils de Louis Méjan, la Ligue fut abandonnée par le gouvernement ¹⁵ et, privée de subsides, disparut rapidement. De leur côté, les juifs et les protestants acceptèrent la loi – qu'ils avaient d'ailleurs souhaitée – et créèrent leurs propres associations cultuelles. Le problème du culte musulman ne se posait pas.

La querelle des inventaires

Puisque les associations cultuelles ne sont pas créées, les biens de l'Église ne peuvent leur être attribués et sont déclarés vacants. L'État, propriétaire de biens qui n'ont pas de destinataires, les met sous séquestre puis en entreprend l'inventaire. Ces inventaires donnent lieu à de multiples incidents. Les catholiques crient à la spoliation, d'autant que beaucoup de biens mobiliers placés dans les églises avaient été donnés par des fidèles. Les incidents vont de la simple protestation aux affrontements physiques. La police force les portes de certaines églises de Paris (Sainte-Clotilde) où sont barricadés des fidèles. Des troubles éclatent dans l'ouest du pays. Il y a un mort à Boeschèpe (Nord). Clemenceau, devenu président du Conseil en 1906, fait cesser les inventaires : « Nous trouvons que la question de savoir si l'on comptera ou si l'on ne comptera pas des chandeliers dans une église ne vaut pas une vie humaine. »

Deux lois ultérieures, inspirées à nouveau par Aristide Briand, devenu ministre, décident en janvier 1907 et avril 1908 que les biens d'Église continueront à appartenir à l'État ou aux communes et seront laissés à la disposition du clergé pour qu'ils assurent librement l'exercice du culte. C'est le début de l'apaisement.

D'une loi de combat, Aristide Briand avait finalement fait, en la complétant avec pragmatisme, une loi libérale. Le culte était libre, les églises attribuées aux communes et concédées à titre gratuit au clergé. Ce que l'Église perdait en ressources, elle le gagnait en liberté.

Des aménagements successifs : encore Briand

Dans les années qui suivent la Séparation – Briand est souvent au gouvernement – le Conseil d'État fut souvent sollicité pour définir les conditions d'application de la loi. Il donna toujours des avis qui allaient dans le sens de la modération et le gouvernement n'y fit pas obstacle. En 1906, suivant le rapport du conseiller d'État Raymond Saisset-Schneider, il avait déjà indiqué que les associations cultuelles devaient avoir les mêmes droits que les associations formées selon la loi de 1901 : cela avait été sans effet, les associations cultuelles n'ayant pas été formées par les catholiques mais ouvrait, pour l'avenir, le champ des possibles. Le rapport Saisset-Schneider redevint d'actualité quand furent formées les associations diocésaines (cf. *infra*) ¹⁶. De la même façon, alors que la loi établissait la liberté religieuse sous réserve des nécessités de l'ordre public et que certains auraient voulu pouvoir interdire les processions ou autres cortèges, la justice administrative autorisa et protégea systématiquement les manifestations religieuses sur la voie publique.

L'établissement progressif d'un consensus au sujet de la Séparation fit naître un nouvel état d'esprit. La guerre de 1914-1918 provoqua « l'union sacrée ». Les congréganistes qui s'étaient exilés sont rentrés pour répondre à l'ordre de mobilisation. 5 000 membres du clergé sont morts pour la France. La « fraternité des

¹⁵ Méjan, *op. cit.*

¹⁶ Le rapport Saisset-Schneider a été exhumé par Émile Poulat dans son ouvrage sur les diocésaines (cf. bibliographie).

tranchées », pendant la guerre de 1914-1918 fait ainsi reculer l'anticlérisme. L'angoisse a, en outre, conduit beaucoup de gens à un retour au religieux.

Après la guerre, l'heure est à l'union, sous le signe de Jeanne d'Arc, canonisée en 1920, dont la fête est déclarée fête nationale. Les premiers contacts avec le Vatican ont lieu à cette occasion. En 1921, les relations diplomatiques sont rétablies officiellement avec le Vatican : des négociations informelles avaient eu lieu entre le nonce apostolique M^{gr} Cerretti et Aristide Briand, président du Conseil en 1921-1922. L'arrivée au Vatican d'un nouveau pape, Pie XI, élu en 1922, plus ouvert, permit un accord sur le problème des associations cultuelles : avec son pragmatisme habituel, Briand ne fit pas de loi, de peur de réveiller, lors des débats parlementaires, les vieux démons de la division. En 1923 et 1924, des lettres furent échangées entre le gouvernement et le Vatican. Elles furent reconnues « comme un accord international » par le conseil d'État – sans avoir jamais été publiées au *Journal Officiel*, cas unique dans notre histoire – et par une encyclique : ces accords permirent de créer des associations diocésaines.

Les associations diocésaines sont des sortes d'associations cultuelles, mais présidées et nommées par l'évêque – ce qui rétablit les droits de la hiérarchie. Elles ont la capacité de posséder et de gérer des biens selon le régime juridique des associations loi 1901. Par un accord tacite, les congréganistes peuvent aussi, de fait, rentrer en France pour enseigner à nouveau. Le Vatican accepte d'*informer* le gouvernement français des futures nominations d'évêques : en fait, de le consulter. Encore une œuvre de Briand....

Waldeck-Rousseau et Briand, deux destins pour la République

La conclusion nous invite à considérer la place de Waldeck-Rousseau et d'Aristide Briand dans notre histoire politique, au prisme de l'histoire du Bloc des gauches et de la Séparation des Églises et de l'État.

Tous deux ont été des orateurs reconnus : au Palais-Bourbon, la parole est reine. Curieusement, d'ailleurs, n'ont-ils pas fait tous deux leurs premières armes au barreau de Saint-Nazaire ? Tous deux, surtout, furent de véritables hommes d'État, soucieux du bien public et de l'intérêt de l'État. Leur rôle a été reconnu par leurs contemporains eux-mêmes :

– Waldeck-Rousseau avait eu son heure de gloire lorsqu'il présida aux grandioses cérémonies, le 19 novembre 1899, de l'inauguration du monument du sculpteur Dalou, *Le Triomphe de la République*, place de la Nation à Paris. Il venait de « sauver la République » menacée par les factieux des Liges nationalistes et dirigeait ce Bloc des gauches qui fit la loi de Séparation. Être l'auteur de la loi de 1884 sur la liberté syndicale et de la loi de 1901 sur la liberté d'association, cela n'est pas un mince bilan. Ces deux lois ont fondé la démocratie sociale et la démocratie associative, nouveaux champs du politique et de la citoyenneté au XX^e siècle.

– Aristide Briand a eu une longue carrière ministérielle. Son bilan s'appuie sur deux piliers : il a fait voter la loi de Séparation de 1905 et avec quelle habileté et quel sens de la mesure ! Les hommages montent vers lui en 1905 à Paris et... à Saint-Étienne. Il eut, après-guerre, le prix Nobel de la Paix parce qu'il a tenté – après avoir conduit la guerre pendant l'année de Verdun – d'établir la paix entre la France et l'Allemagne. Sachant le prix de la guerre, il voulut faire la paix : politique que la crise de 1929 et le développement des régimes totalitaires ont finalement compromise.

Mais Waldeck-Rousseau et Briand ne sont pas, dans le « Panthéon républicain » au même niveau que Clemenceau, Jaurès ou de Gaulle : Waldeck-Rousseau, en grande partie oublié, était sans doute trop modéré et trop « grand bourgeois » pour la gauche ; trop anticlérical, trop favorable au système parlementaire pour la droite et trop indépendant pour avoir des disciples et des fidèles. Briand a pâti de l'échec ultérieur de sa politique de paix ¹⁷ et ses fluctuations politiques ne lui ont pas donné l'*aura* que procurent les fortes et immuables convictions. Mais, ils ont tous deux bien servi la République en faisant quelques-unes de ces lois qui ont passé

¹⁷ À Saint-Étienne, la rue Aristide-Briand s'appelle, de son nom complet, « rue Aristide-Briand et de la paix ».

le siècle et ont contribué à établir les bases de nos libertés. Ils ont donné du lustre au régime parlementaire, cadre traditionnel du débat démocratique. Ils s'appuyaient aussi sur une base provinciale qui – même si, à Saint-Étienne, elle était récente – leur a donné la légitimité pour agir. La confiance des électeurs ligériens ne leur a pas manqué, y compris celle de la majorité de ces élus, députés et sénateurs de la Loire, qui votaient avec eux au Parlement.

Orientation bibliographique :

Nous avons indiqué en caractères gras les ouvrages ou articles auxquels nous sommes, dans notre communication, particulièrement redevables.

Waldeck-Rousseau

– Sorlin (Pierre), ***Waldeck-Rousseau***, Paris, Armand Colin, 1966.

Nous disposons avec cet ouvrage du seul travail universitaire consacré à Waldeck-Rousseau, une très bonne biographie *politique*. Mais, à l'époque de sa publication, le genre biographique était décrié ; Pierre Sorlin s'est donc refusé à traiter de façon approfondie la vie personnelle de Waldeck-Rousseau que nous ne voyons ainsi guère apparaître en chair et en os et, de peur de donner dans l'hagiographie, il a été, à notre avis, excessivement critique vis-à-vis de son personnage, ce qui explique peut-être, *a contrario*, le titre de l'article, *infra*, de Jean-Noël Jeanneney :

– Jeanneney (Jean-Noël), « Waldeck-Rousseau, l'homme qui sauva la République », ***L'Histoire***, n° 262, février 2002, p. 70-74.

Aristide Briand

– Oudin (Bernard), *Aristide Briand*, Paris, Robert Laffont, 1987.

– Unger (Gérard), ***Aristide Briand***, Paris, Fayard, 2005.

– Bellon (Christophe), *Aristide Briand*, Paris, CNRS, 2016.

Christophe Bellon est actuellement le grand spécialiste de Briand. Sa biographie de Briand, à paraître, a été précédée, en 2015, d'un premier tome de la grande étude dans laquelle il essaye de montrer quel a été le projet politique de Briand :

– Bellon (Christophe), « La République apaisée : Aristide Briand et les leçons politiques de la laïcité (1902-1919) » ; tome 1, *Comprendre et agir*, Paris, Cerf, 2015.

Briand dans la Loire a fait l'objet de deux études :

– Dealberti (Michel), *La Situation politique dans l'agglomération stéphanoise en 1902 et la candidature d'Aristide Briand*, Saint-Étienne, 2005, 216 p.

– Briand (Roger)¹⁸, « Aristide Briand, député de la Loire en 1902 : Naissance d'un homme d'État », préface de Claude Latta, Montbrison, *Village de Forez*, 2004.

Les autres députés et sénateurs de la Loire

Pour chaque député de la Loire, on trouve une notice biographique et l'indication des mandats parlementaires dans la *Base de données des députés français depuis 1789*, mise en ligne sur le site Internet de l'Assemblée nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/>

¹⁸ L'auteur, Roger Briand, n'a aucun lien de parenté avec Aristide Briand.

Cette base de données reprend en grande partie les notices du *Dictionnaire des parlementaires français ; notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940* ; publié sous la direction de Jean Jolly, archiviste de l'Assemblée nationale, Paris, PUF, 8 volumes, 1960-1977.

Pour les sénateurs, on doit se référer au même *Dictionnaire des parlementaires* de Jean Jolly (cf. *supra*) et consulter le site internet du Sénat : [http : // www.senat.fr/senateurs-3eme-republique](http://www.senat.fr/senateurs-3eme-republique)

La loi de Séparation

Les textes fondamentaux (textes de référence, débats parlementaires, textes de lois) ont été publiés dans :

– 1905. *La séparation des Églises et de l'État. Les textes fondateurs*, Présentation de Dominique de Villepin, introduction de Jean-Michel Gaillard, textes choisis et présentés par Yves Bruley, postface d'André Damien, Paris, Perrin, collection Tempus, 2004.

Le rapport d'Aristide Briand devant la Chambre des députés a été réédité :

– Bellon (Christophe), éd., *Le Rapport Briand*, préface de Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale Paris, Assemblée nationale, 2005, 130 p.

Il faut aussi se référer aussi au livre, paru dans la célèbre collection *Archives*, très brillant et désormais classique de :

– Mayeur (Jean-Marie), *La Séparation de l'Église et de l'État (1905)*, Paris, Julliard, collection Archives, 1966.

De nombreux documents originaux sont cités dans la thèse de Lucie-Violette Méjan consacrée au rôle de son père, Louis Méjan, l'un des plus proches collaborateurs d'Aristide Briand à l'époque de la Séparation, directeur des Cultes au ministère de l'Intérieur en 1907, puis sénateur du Gard :

– Méjan (L.-V.). *La Séparation des Églises et de l'État. L'œuvre de Louis Méjan*, préface de Gabriel Le Bras, Paris, PUF, 1959, XVI-571 p.

Ouvrages généraux

Le centenaire de la loi a été l'occasion, en 2004 et 2005, de nombreuses publications. Citons :

– Cabanel (Patrick), *La Séparation des Églises et de l'État*, Paris, Geste éd., 2005.

– Lalouette (Jacqueline), *La Séparation des Églises et de l'État. Genèse et développement d'une idée, 1789-1905*, Paris, Le Seuil, 2005.

– Lalouette (Jacqueline), *L'État et les cultes, 1789-1905-2005*, Paris, La Découverte, collection Repères, 2005.

– Larkin (Maurice), *L'Église et l'État en France. 1905 : la crise de la Séparation*, avant-propos de Patrick Cabanel, préface de Jean-Marie Mayeur, Toulouse, Privat, 2004.

– Moulinet (Daniel), Chantin (Jean-Pierre), Mayeur (Jean-Marie), Poulat (Émile), *La Séparation de 1905. Les hommes et les lieux*, Paris, éditions de l'Atelier, 2005.

– Scot (Jean-Paul), *L'État chez lui, l'Église chez elle : comprendre la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État*, Paris, Seuil, 2005.

La préparation de la loi en commission :

La préparation de la loi en commission a fait l'objet de trois articles et communications :

– Bédin (Véronique), « Briand et la séparation des Églises et de l'État : la commission des trente-trois », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, Vol. 24/2 (avril 1977), p. 364-390.

– Bellon (Christophe), « Aristide Briand et la séparation des Églises et de l'État. Du travail en commission au vote de la loi (1903-1905) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 87, juillet-septembre 2005, p. 57-72.

– Fabre (Rémi) « L'élaboration de la loi de 1905 » dans : Patrick Weil (s.d.), *Politiques de la laïcité au XX^e siècle*, Presses universitaires de France 2007, p. 47-75.

La discussion parlementaire

– Unger (Gérard), « Les débats parlementaires lors de la loi de 1905 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 78, avril-juin 2005.

L'application de la loi

– Bellon (Christophe), « La séparation des Églises et de l'État. De la genèse à l'application de la loi de 1905 », *Historiens-Géographes*, n°391, juillet 2005, p. 191-220.

Les associations diocésaines

– Poulat (Émile), *Les Diocésaines. République française, Église catholique : loi de 1905 et associations cultuelles, le dossier d'un litige et sa solution (1903-2003)*, préfaces de Dominique de Villepin, Premier ministre et du cardinal Angelo Sodano, secrétaire d'État émérite, Paris, La Documentation française, 2007, IV, 577 p.

La laïcité

La Séparation est liée à la notion de laïcité. Parmi de nombreux livres, on peut lire ou consulter :

- Baubérot (Jean), *Histoire de la laïcité en France*, Paris, PUF, collection Que sais-je ?, 2005.
- Baubérot (Jean), *Laïcité 1905-2005. Entre passion et raison*, Paris, Le Seuil, 2004.
- Boussinesq (Jean), avec la collaboration de Brisacier (Michel) et Poulat (Émile), *La laïcité française. Memento juridique*, Paris, Le Seuil, collection Essais, 1994 (présente les textes fondamentaux sur la Séparation et l'école).
- Haarcher (Guy), *La laïcité*, Paris, PUF, collection Que sais-je?, 1996, rééd. 2005 (intéressant par ses comparaisons entre la France et les autres pays).
- Miaille (Michel), *La laïcité. Solutions d'hier, problèmes d'aujourd'hui*, Paris, Dalloz, 3^e édition, 2016.
- Pena-Ruiz (Henri), *Qu'est-ce que la laïcité?*, Paris, Gallimard, collection Folio actuel, 2003.
- Poulat (Émile), *Notre laïcité publique. « La France est une République laïque » (Constitutions de 1946 et 1958)*, Paris, Berg international, 2003.

L'histoire de la Séparation doit être replacée dans l'histoire religieuse de la France :

– Le Goff (Jacques) et Rémond (René) (dir.), *Histoire de la France religieuse*, tome 3, Joutard (Philippe) (dir.) avec la collaboration de Boutry (Philippe), Julia (Dominique), Langlois (Claude), Raphaël (Freddy) et Vovelle (Michel), *Du roi Très Chrétien à la laïcité républicaine XVIII^e - XIX^e siècle*, Paris, Le Seuil, collection L'Univers Historique, 1991, réédition collection Histoire, 2001.

Les communautés religieuses de Montbrison traversent les vagues

Daniel Allézina

Nous nous intéressons à la période qui va de la révolution française de 1789 jusqu'au début de la guerre de 1914. Durant cette large période, la vie politique française a été marquée par deux grosses vagues conflictuelles avec la vie religieuse. La première c'est la vague de sécularisation prônée à l'égard des ordres religieux, en 1789, puis à partir de 1901, une autre vague d'expulsion des religieux et de séparation de l'Église et de l'État.

La Révolution est allée jusqu'à éliminer des religieux par une mort sur la guillotine ou par exécution par balles, les lois laïques de 1903 ont poussé à des expulsions et à des expropriations pures et simples. En face de ces contraintes, des religieux ont décidé de quitter d'eux-mêmes le territoire national, d'autres ont quitté l'habit religieux qui les caractérisait. Cela a conduit des ordres à se développer à l'étranger.

Nous allons surtout regarder comment les choses se sont passées pour Montbrison.

Les **Cordeliers**, disciples de saint François d'Assise, sont venus à Montbrison à la fin du XII^e siècle. Ils édifient un grand couvent. En 1789, ils n'étaient plus que 4 religieux, la maison fut fermée. C'est aujourd'hui l'emplacement de la mairie et sur l'aile sud le local de la prochaine médiathèque de Loire-Foréz.

Au XVIII^e siècle, plusieurs congrégations s'étaient implantées à Montbrison. Les **Oratoriens**, congrégation enseignante, avaient fondé un grand collège secondaire en 1620, il était situé sur l'emplacement actuel de la sous-préfecture. En 1784, les bâtiments ont été réparés de fond en comble. Mais l'établissement a fermé ses portes pendant la Révolution. Les prêtres enseignants sont dispersés dans divers établissements.

En 1634, ce sont les **religieuses de la Visitation** qui s'installent à Montbrison pour l'enseignement des jeunes filles. Elles s'installent près du château comtal. À la Révolution, elles doivent fermer l'établissement. Elles n'avaient plus qu'une quinzaine d'élèves.

Enfin les **Capucins**, aussi disciples de saint François, avaient fondé un couvent au début du XVIII^e siècle. Ils avaient trouvé un emplacement sur la route arrivant de Saint-Étienne. À la sortie de la Révolution, le couvent fermera.

Après cette floraison de congrégations, nous assistons à leur fin par manque d'énergie vitale.

Deux congrégations ont traversé la tempête de la Révolution : ce sont les **Clarisses** et les **Augustines** hospitalières.

Les **Clarisses** sont une communauté contemplative. Ce sont des chrétiennes qui vivent en communauté, réunies dans l'esprit de l'Évangile, à la manière de sainte Claire d'Assise. Elle même vivait dans la mouvance de saint François d'Assise (1182-1226). Elles imitent Jésus dans sa pauvreté et dans la louange. Elles font monter vers Dieu une prière joyeuse et gratuite. Depuis sainte Claire, elles se sont développées dans le monde entier. Ce qui plaît en elles, c'est leur contestation du pouvoir de l'argent, la contemplation de Dieu leur suffit. Dans le Forez, à la fin du XV^e siècle, la famille d'Urfé a désiré l'installation d'une communauté. En 1496, le 15 novembre, Pierre Urfé, bailli du Forez, obtient du pape Alexandre VI une bulle pour la fondation d'un couvent à Montbrison. Il voulait se racheter des violences commises pendant la croisade et faire plaisir à sa sœur devenue clarisse à Moulins. Avec ses deniers, il trouva un terrain situé au sommet ouest du circuit des remparts. Le 2 juillet 1500, 11 religieuses entrent au couvent tout frais sorti des mains des bâtisseurs. Les sœurs vivent sous le régime de la clôture. La chapelle ouvrait sur la cité, les chants des religieuses parvenaient aux fidèles sans la vision des sœurs, à travers une grille. Quelques sœurs étaient « tourières » (un « tour » pivotant

permettait de faire passer les objets de l'autre côté de la clôture), elles sortaient dans la ville pour les divers besoins de la communauté. Un aumônier assurait les offices. La communauté menait une vie sans histoire, sans être coupée du reste du monde. Les sœurs subirent des incendies et le passage du triste baron des Adrets au XVI^e siècle.

Au moment de la Révolution, 46 religieuses étaient présentes au couvent. Le comité révolutionnaire local vint leur signifier l'abolition des vœux de religion et ouvrirent les portes de la clôture. Elles affirmèrent qu'elles restaient librement au couvent, sans contrainte. Le 27 octobre 1792, elles sont chassées du couvent. Elles se réfugient près du couvent de la Visitation. Elles vivent oubliées dans cette maison. Une seconde fois, elles se réfugient dans la maison Caze, toujours près de la Visitation. Dans la nuit du 23 juin 1793, elles doivent quitter les lieux. Elles se dispersent dans les campagnes alentour. C'est l'été ! Par petits groupes de deux ou trois, elles cherchent refuge dans des familles pieuses de la campagne. Elles participent parfois aux travaux des champs. À partir de septembre 1795, l'orage commence à passer. Il n'y a pas eu de victimes. Elles ont perdu beaucoup de leurs biens, elles retrouvent la maison Caze où elles restent pendant 9 ans. Elles ne peuvent récupérer leur monastère qui sera vendu. En septembre 1804, la communauté s'installe au prieuré de Sainte-Eugénie à Moingt. Les conditions de vie sont très précaires, les lieux sont très humides, cela entraîne plusieurs décès. C'est en 1820 qu'elles s'installent dans l'ancien couvent des frères capucins, à l'entrée sud de la ville. La tourmente a été longue. La vie de prière va reprendre son cours normal, dans beaucoup d'effacement. On voyait les sœurs externes pour les courses en ville et dans les villages voisins pour la quête. Dans le passé, cette campagne de collecte débordait même à l'extérieur du département. Les sœurs faisaient quelques bénéfices dans la confection et la vente des hosties. L'histoire dit que le roi Louis XVI, enfermé au Temple, envoya la somme de 300 louis pour subvenir aux frais de la communauté.

À partir de 1901, les lois anticléricales inquiétèrent de nouveau la communauté. Les religieuses sentaient peser sur elles la menace d'une expulsion. Le maire de Montbrison les soutenait sans ferme assurance. Au début de 1903, l'inquiétude revient. Le maire annonce qu'il faudra qu'il n'y ait plus de religieuses en juillet. Les sœurs préparent leur sortie, elles font déposer quelques biens auprès de familles amies. En 1904, elles n'ont pas d'ennuis. Seulement au décès de deux des leurs, elles choisissent de confier leurs corps dans la sépulture d'une famille de confiance. Cette deuxième épreuve a soulevé plus de peur que de mal !

Une autre congrégation a traversé les vagues sans chavirer : les **Augustines**.

En 1654, deux sœurs de l'ordre de saint Augustin sont venues à Montbrison. Elles arrivaient de La Charité-sur-Loire (Nièvre). Elles venaient pour le service des malades et des vieillards de l'hôtel-Dieu Sainte-Anne. Elles ont donc une fonction humanitaire bien spécifique et seront toujours bien admises par la société. Les donations de bienfaiteurs leur permettent d'assurer l'hébergement et les soins aux malades, vieillards et orphelins. En 1781, les sœurs sont au nombre de 19. La Révolution survient, elles sont écartées pour une courte période. En 1802, 7 religieuses reprennent leur poste. L'effectif de la communauté tournera autour d'une vingtaine de membres, fruit d'un recrutement local, à la différence des Clarisses qui avaient un rayonnement plus large. Les événements de 1903-1905 ne les touchèrent que peu, du fait de leur spécificité hospitalière.

Nouvelles présences après la période révolutionnaire

Sœurs Saint-Charles.

C'est une congrégation fondée en 1680 à Lyon, par le père Charles Démia. Elles arrivent à Montbrison en 1804. Dans leurs fonctions, elles ont deux volets : l'enseignement et le service des malades. Les quatre premières religieuses viennent à la Charité pour le service de 40 vieillards indigents et 40 orphelins de plus de 8 ans. Plus tard, d'autres sœurs viennent et prennent en charge une école de filles au quartier de la Madeleine

(1817) et un externat sur le boulevard Chavassieux (1863). Quand arriveront les lois de 1903-1905, les religieuses se sécularisent en prenant l'habit civil.

Sœurs Saint-Joseph de Lyon.

Cette congrégation a été fondée au Puy-en-Velay en 1650, par le père Jean-Pierre Médaille. À Montbrison, il y avait quelques religieuses au service du petit séminaire, devenu plus tard Institution Victor-de-Laprade. Celles-ci n'étant pas enseignantes, il ne semble pas qu'elles aient eu de problèmes au moment des lois de séparation. Dans la campagne voisine, beaucoup d'écoles primaires étaient tenues par des sœurs Saint-Joseph.

Sœurs Marie-Joseph.

Au départ, c'étaient des sœurs Saint-Joseph, puis elles ont pris une autre orientation. La fondatrice, sœur Saint-Augustin, était lyonnaise. Avec d'autres, elle se mit au service des personnes incarcérées. En 1824, une communauté se forma dans le quartier du Calvaire. Quelques-unes visitaient les prisonniers, d'autres se donnaient à des œuvres de bienfaisance. En 1836, d'autres religieuses furent affectées à une providence recueillant des orphelins, à l'initiative de Jean-Baptiste d'Allard. Elles les formaient à des travaux de lingerie. Il y avait des ateliers rémunérés. Les sœurs ont dû passer la crise de 1903-1905 sans trop de remous. À noter que la sœur Saint-Augustin vint finir ses jours à Montbrison, elle mourut le 4 août 1859, quelques heures avant Jean-Marie Vianney, curé d'Ars. Son corps repose au Dorat, en Haute-Vienne.

Sœurs Franciscaines de Moingt.

Un établissement particulier se trouve à Moingt, commune aujourd'hui partie intégrante de Montbrison. C'est un pensionnat de sourdes-muettes. En 1901, cette maison accueillait 41 pensionnaires. Des sœurs franciscaines tenaient la maison et assuraient la formation, peut-être déjà avec un usage des signes. On ne sait pas grand-chose sur elles. Les sœurs étaient au nombre de 13. L'établissement a été ouvert en 1864, sous l'impulsion d'un prêtre, l'abbé Dessaigne, probablement en service dans le Puy-de-Dôme. En 1904, un arrêté du ministre des Cultes décide la fermeture de l'établissement pour le mois de juillet. Le conseil municipal se réunit le 1^{er} août. Il demande au préfet de la Loire de faire rapporter ce décret de fermeture. Le conseil fait valoir que cet établissement remplit un rôle « humanitaire » et qu'il n'entre pas dans la catégorie des établissements d'enseignement. On peut penser que la décision a été rapportée puisqu'on voit qu'en 1906 la maison est toujours en fonction. Par contre les pensionnaires ne sont plus que 18 sourdes-muettes. Les sœurs vont rester jusqu'en 1960.

Frères des écoles chrétiennes

Faisons une place au côté masculin. Les frères des écoles chrétiennes sont à la tête de l'école Saint-Aubrin. Vers 1820, le curé de Saint-Pierre, Jean-Joseph Barou fait venir les frères pour assurer la direction de l'école primaire. La difficile période de la Séparation se passera sans trop de drame. Les frères seront sécularisés, ils prendront l'habit civil. L'école fermera quelque temps en 1907-1908. L'établissement marquera ensuite une nouvelle vitalité.

*

* *

En conclusion, les congrégations religieuses ont connu des fortunes diverses dans ces périodes tourmentées. L'Église a souvent connu des vagues et parfois des tempêtes, on la compare souvent à une barque qui avance au milieu des flots.

À Montbrison cléricaux et anticléricaux s'opposent...

Joseph Barou

Nous avons relevé, parmi d'autres et dans l'ordre chronologique, quelques signes visibles des affrontements dus aux relations de l'Église et de l'État dans la vie locale montbrisonnaise avant la Grande Guerre.

1885 : Dissolution de la compagnie des sapeurs-pompiers à cause de la procession du vœu de ville ¹⁹

En 1885, les pompiers ne participent pas *en corps* aux cérémonies du Vœu de ville sur ordre du maire le pharmacien Henri Mathieu Dupuy, un *esprit fort*, nouvellement élu pour remplacer Georges Levet. Beaucoup de pompiers protestent, s'opposent au capitaine, ne participent plus aux manœuvres et n'interviennent que pour les sinistres. Au conseil municipal, commence une vive polémique entre le maire Henri Dupuy et le conseiller Amédée Huguet, porte-parole des mutins. Finalement la compagnie est dissoute par arrêté ministériel le 27 juillet 1885.

1898 : Création du journal *Le Montbrisonnais*

À la fin du XIX^e siècle, pour contrer le vénérable *Journal de Montbrison*, très modéré, apparaît *Le Montbrisonnais* contrôlé par la famille Robert. Proche des radicaux, il professe des idées avancées et se montre souvent très anticlérical ouvrant, par exemple, très largement ses colonnes aux communiqués de la *société de Libre pensée*. Il devient le principal concurrent du *Journal de Montbrison*.

En 1901, un troisième titre entre en scène : l'*Avenir montbrisonnais* imprimé par Méchin. Cet hebdomadaire, plus à droite que le *Journal de Montbrison*, polémique vivement avec *Le Montbrisonnais*. Trois hebdomadaires pour une petite ville ! Même avec un nombre réduit de lecteurs, la presse locale joue alors, à Montbrison, un rôle majeur dans la vie politique locale. Elle relaie aussi largement les grands courants de l'opinion et les luttes idéologiques du plan national.

1903 : Création de la *Libre-pensée montbrisonnaise* ²⁰

En 1902, arrive à Montbrison Auguste Charpiot (1850-1903) comme rédacteur en chef du journal *Le Montbrisonnais*. Il fonde en juillet 1903, la *Libre pensée* de Montbrison, société dont le siège était au 26, rue Martin-Bernard. Ce groupement, fortement anticlérical et anti religieux, a peu de membres mais se montre virulent et très actif. La *Libre pensée* veut aller bien au-delà de la loi de Séparation. Elle veut combattre les *hommes noirs* et faire en sorte que Montbrison, la *Vendée forézienne*, soit *purgée des congrégations de tout ordre*. Prêtres et religieux sont particulièrement visés.

La *Libre pensée* proteste contre le *carillon des cloches des églises et chapelles de Montbrison*, la non-fermeture des écoles de sœurs Saint-Charles et des frères (Saint-Aubrin, Saint-Joseph). Elle se plaint aussi du *tintement long et agaçant de la cloche des Clarisses* dont elle demande que le couvent *d'aucune utilité pour les Montbrisonnais soit fermé le plus tôt possible...* Les libres penseurs soupçonnent les sœurs augustines de l'hôpital d'utiliser *les draps destinés aux malades [pour] servir à tapisser les murs de l'hôpital* quand arrive la Fête-Dieu...

Elle s'intéresse aux funérailles civiles, diffuse le journal *Les Corbeaux*, organise des conférences, un banquet de *lardivores* le Vendredi saint, constitue un embryon de bibliothèque avec des livres *très intéressants* puisqu'*ils ont été condamnés par l'Index qui siège au Vatican...* Le journal *Le Montbrisonnais* lui ouvre largement ses colonnes.

¹⁹ Cf. J. Barou, « 1884-1885, la dissolution de la compagnie des pompiers de Montbrison », *Village de Forez* n° 103, avril 2006.

²⁰ Cf. J. Barou, « La libre pensée montbrisonnaise au début du siècle », *Village de Forez* n° 31, juin 1987.

Après une dizaine d'années d'existence, avec le début de la Grande Guerre, la Libre pensée montbrisonnaise tombe en sommeil. Son influence a sans doute été passagère.

1904 : Menace de fermeture de la maison des sœurs franciscaines de Moingt ²¹

En 1864, une maison d'éducation pour jeunes filles sourdes-muettes est installée à Moingt au 1 de la rue Centrale par l'abbé Dessaigne, curé de Chaumont-le-Bourg (Puy-de-Dôme). Elle est gratuite et dirigée par des religieuses franciscaines (sœurs du Tiers ordre de saint François d'Assise). En 1901, trois sœurs instruisent 23 élèves à qui l'on apprend également la couture et la dentelle.

À la suite de la loi anti-congréganiste de 1904, l'établissement est menacé de fermeture. Le conseil municipal de Moingt s'élève contre cette décision ²². Il assure que l'œuvre n'est pas enseignante mais hospitalière et ne reçoit *que des sourdes-muettes idiotes ou infirmes de tout âge* et que seules quelques jeunes sourdes-muettes y sont parfois instruites. Ce cas relèverait donc d'une exception prévue par la loi, qui accepte que des congrégations enseignent à des enfants s'ils sont hospitalisés. En 1904, il y a 16 pensionnaires : 2 de plus de 60 ans, 2 de 50 à 60 ans, 8 de 20 à 50 ans et 4 de 15 à 20 ans.

Le conseil municipal obtient que l'établissement ne soit pas fermé. Il y a encore une vingtaine de pensionnaires sourdes-muettes au début des années cinquante. Aujourd'hui c'est la maison des Campanules gérée par l'ADAPEI.

1906 : Œuvre de la Bonne Presse

L'œuvre dite de la *Bonne Presse* prend une importance nouvelle. Elle a deux objectifs principaux : diffuser la presse nationale catholique (*La Croix*, *Le Pèlerin*...) et créer des bulletins paroissiaux. Dès 1906, Notre-Dame a une feuille paroissiale hebdomadaire (*Supplément paroissial du Canton de Montbrison*, 800 exemplaires en 1908). Le bulletin de la paroisse Notre-Dame d'Espérance est bientôt imité : Saint-Pierre, à Montbrison, Sury, Saint-Rambert, Boën... Chaque année des almanachs paroissiaux sont publiés.

Ces modestes publications occupent le terrain. Des articles de fond condamnent vigoureusement la politique anticléricale du régime, la franc-maçonnerie, la libre pensée, les « mauvais journaux ». Les bulletins paroissiaux contiennent aussi des échos de la vie de la paroisse, un peu d'histoire locale, et même des conseils pratiques d'hygiène et d'économie domestique.

1906 : Création de la Philharmonique après une scission de l'Harmonie montbrisonnaise

Depuis 1885, une société musicale, *l'Harmonie montbrisonnaise* regroupe les musiciens de la ville. Au début du XX^e siècle, des dissensions apparaissent entre ses membres, dues pour une grande part au climat politique. En 1906, elle subit une scission avec la création d'une deuxième société, *la Philharmonique* qui inscrit dans ses statuts : *Les discussions politiques ou religieuses sont rigoureusement interdites* (article 18).

En 1920, la guerre ayant éclairci les rangs des musiciens et aussi changé l'état d'esprit, les deux associations fusionnent et prennent le nom de *Lyre montbrisonnaise*. Le nouveau bureau est formé à parité par d'anciens membres de *l'Harmonie* et de la *Philharmonique* ²³.

1907 : Mutualité, création de l'Union montbrisonnaise par scission des Ouvriers réunis ²⁴

Depuis plusieurs années, à Montbrison, le monde de la mutualité était agité par des tensions liées à la politique municipale. La société de secours mutuels des *Ouvriers réunis* de Montbrison (créée en 1882 par des commerçants et artisans montbrisonnais) est la plus importante de la ville. La plupart de ses administrateurs se retrouvent dans le courant laïque et progressiste. Son président, Pierre Dupin, est lui-même un homme politique local qui est, en 1907, candidat de la gauche (le comité républicain) contre le maire de Montbrison, Claude Chialvo.

²¹ Sources : article d'Yves Delaporte, directeur de recherche au CNRS.

²² Registre des délibérations du conseil municipal de Moingt du 1^{er} août 1904, Claveloux, maire.

²³ Cf. Joël Jallon, « Les harmonies et fanfares, 150 ans de musique à Montbrison », *Cahier de Village de Forez* n° 78, 2010.

²⁴ Cf. J. Barou, « Origines des sociétés de secours mutuels de Montbrison », *Village de Forez* n° 20, octobre 1984.

Après une assemblée générale houleuse, le 13 janvier 1907, une partie des adhérents quittent la société et fondent L'*Union montbrisonnaise*, qui se détermine comme apolitique. M. Joseph Rony, président de l'*Union* affirme que la nouvelle mutuelle sera une assemblée d'amis venus là pour s'entraider... et non pas une réunion de fédérés se groupant pour être plus forts dans les luttes religieuses ou politiques à venir...

Pendant près d'un siècle les deux mutuelles montbrisonnaises vont coexister avant d'être absorbées par la même mutuelle à dimension régionale : *Loire Action Mutualiste*.

1907 : P'tits fifres montbrisonnais et Petits fifres laïcs.

En 1907, l'abbé Seignol, vicaire à la paroisse Saint-Pierre et responsable du patronage inter-paroissial Saint-Louis de Gonzague, crée une société musicale et gymnique : les *P'tits fifres montbrisonnais*. Elle se développe rapidement avec de nombreuses sections qui sont à l'origine de clubs sportifs qui existent encore aujourd'hui ²⁵.

Pour faire pendant apparaissent les *Petits fifres laïcs* qui participent à la fête patronale de 1912 en donnant un concert le lundi 29 juillet, place de la Caserne avant une prestation de la *Philharmonique* tandis que la veille, le dimanche 28, les *P'tits fifres montbrisonnais* s'étaient produits au jardin d'Allard avec l'*Harmonie*. Les *Petits fifres laïcs* eurent, semble-t-il, une brève existence.

1908 : Création des Jardins ouvriers de Montbrison ²⁶

Sur le modèle de ce que réalise à Saint-Étienne le père Volpette, le cercle d'études sociales de la paroisse Notre-Dame de Montbrison crée en 1908 l'*œuvre des Jardins ouvriers*. Elle offre à des familles très modestes la possibilité de cultiver un petit jardin. Les objectifs des *Jardins ouvriers* sont multiples : sociaux, politiques et aussi religieux. Il s'agit d'apporter un complément de ressources aux ouvriers, de favoriser la prévoyance, de combattre l'alcoolisme et, écrit le père Volpette pour ceux de Saint-Étienne, de *sauver ces pauvres mineurs du socialisme et surtout de l'enfer* ²⁷. Cependant le règlement de Montbrison précise bien que *pour les admissions il n'est nullement tenu compte des opinions ou des croyances des candidats*. L'*Association des jardins ouvriers de Montbrison* est aujourd'hui encore prospère et a un rôle social important.

1910 : Œuvre des Petits bergers de l'abbé Percher

En 1910, un jeune prêtre montbrisonnais, le père Percher (1887-1938) fonde l'*œuvre des Petits bergers du Forez* pour l'éducation et la défense des adolescents placés dans les fermes de la plaine. L'*œuvre* a un bureau de placement, un périodique et une vingtaine de sections éparpillées dans l'arrondissement ²⁸.

Malheureusement, la Grande Guerre stoppe le développement de ce groupement qui avaient, à côté des aspects religieux, des préoccupations éducatives et sociales importantes pour des jeunes de milieu très modeste.

*

* *

Ses oppositions, parfois anecdotiques et futiles, ont longtemps laissé des traces et créé des divisions. Après la guerre de 1914-1918 qui avait entraîné l'*union sacrée*, on note un certain apaisement. Pourtant dans le domaine associatif, elles ont souvent perduré. Si les sociétés musicales opposées – *Harmonie montbrisonnaise* et *Philharmonique* – se sont très vite retrouvées au sein de la Lyre, il a fallu presque un siècle avant que deux mutuelles – les *Ouvriers réunis* et l'*Union montbrisonnaise* – se fondent dans une autre mutuelle plus importante... Mais le temps semble pouvoir remédier à beaucoup de choses.

²⁵ Cf. Joseph Barou, Louis Devin, Marguerite Fournier, Victor Fournier, Claude Latta, « Au temps des P'tits fifres montbrisonnais », *Village de Forez*, suppl. au n° 69-70, avril 1997.

²⁶ Cf. J. Barou, « Soixante-quinze ans de bonnes récoltes : les jardins ouvriers de Montbrison », *Village de Forez* n° 15, juillet 1983.

²⁷ Rapport du père Volpette, cité par *150 ans de luttes ouvrières dans le bassin stéphanois*, p. 166, Saint-Étienne 1979.

²⁸ Cf. J. Barou, « Un aspect du catholicisme social : l'Œuvre des petits bergers du Forez (1910-1914) », *Patois Vivant* n° 8, mai 1981.

On ne parle pas patois au curé

Maurice Damon

Depuis les années 70 et, avec quelques interruptions, jusqu'en 2011, le centre social a organisé des soirées dites *Patois vivant*, qui ont eu connu un grand succès, avec force éclats de rire... Les patoisants étaient, pour la plupart, originaires de la région montbrisonnaise, particulièrement des montagnes du soir ; les auditeurs également. Quelque 320 séances ont été enregistrées, certaines écrites... De nombreux thèmes de la vie rurale ont été abordés... La religion y apparaît au cours d'une centaine de soirées, de manières plus ou moins développées. Et bien entendu, les curés et y tiennent leur place. Quelle idée s'en fait-on, d'après les transcriptions du contenu de ces veillées, quand on en parle entre soi... et en patois ?

Un jeune garçon accompagne un prêtre de ses connaissances à la foire de Saint-Anthème pour la fête de la Croix, un 14 septembre. Les promeneurs, contrariés par la pluie, frappent à la porte du presbytère. Le garçon, intimidé au spectacle qu'il découvre, s'exclame en silence :

Oh ! la la la ! Qu'est-ce qu'on voit ! Une grande tablée de curés, mais des curés ! Mais des curés !

À l'occasion de la fête de la Croix, le curé de Saint-Anthème avait invité plusieurs de ses confrères des paroisses environnantes. Le prêtre promeneur et son jeune accompagnateur sont priés de se joindre à eux. L'étonnement du jeune garçon, observant ce rassemblement ecclésiastique d'un jour, laisse entrevoir quelle place occupent les curés dans leur environnement. Chaque paroisse a son curé, quelquefois un vicaire. Les curés, avec leur soutane – *une soutane, ça coûte cher* et ça se voit – font, si l'on ose dire, partie du paysage. Leur ministère spirituel leur confère un statut et un rôle particuliers dans la vie sociale villageoise. Ils sont fréquemment dans les conversations des patoisants.

Les curés aiment faire bonne chère. Invité de la dernière heure à *la grande tablée de curés*, le gamin commente le menu préparé pour le repas, auquel il a la chance de prendre part : *Ils mirent du melon. Oh ! la la la ! C'est pas tous les jours qu'on mangeait du melon ! Ça sentait bon à la cuisine. Je ne me rappelle pas ce que c'était comme viande mais je ne laissai rien dans mon assiette...*

Les curés des paroisses attendent de leurs ouailles, il faut le dire, qu'elles contribuent à leur subsistance. Lors de la fête des jardiniers, la Saint-Fiacre, *la statue était exposée dans l'église, avec des fleurs, des légumes, des fruits qui restaient la propriété des curés bien sûr. Ils aimaient bien ça !*

La contribution alimentaire était aussi une manière de rétribuer un service religieux. On avait appelé en pleine nuit le prêtre pour assister la grand-mère mourante et lui donner les derniers sacrements. En réalité, la vieille dame n'était que profondément endormie. La chatte de la maison saute sur le lit et la réveille :

- *On n'a pas idée de déranger ce pauvre curé comme ça pour rien. [...]*

- *La Grite vous portera un saucisson dimanche prochain, en place, dit seulement le Toine pour finir...*

Quant au curé pauvre de la Chaulme, *les gens l'aidaient à vivre en lui portant quelque chèvreton, une demi-livre de beurre, deux ou trois œufs, quelque saucisse d'herbe avec du boudin, quand ils tuaient [le cochon] ; ou autre chose...*

En matière de quête alimentaire, certains curés sont réputés *plus malins* : *Quand on vendangeait ou qu'on battait à la machine, ils venaient rôder aux alentours pour manger un morceau de jambon ou de pâté. Ah ! Si, même, il y en avait qui buvaient bien leur « canon ».* On raconte même qu'une paroissienne à confesse avait eu pour pénitence, outre quelques prières, à apporter à son curé *un petit pot de beurre, ça fera pour votre pénitence...*

Les curés impressionnent leurs paroissiens, parce qu'ils ont fait des études : *ils étaient bien les seuls à avoir de l'instruction dans les petits villages.* Ils affichent un mode de vie d'un certain niveau : des connaissances, des relations, une gouvernante – *la « curate »* –, quelques-uns une voiture : *le curé avait un as de trèfle, une petite Peugeot qui a un caisson, derrière, en forme de cœur pointu. Je le sais bien parce que j'y ai monté dedans.*

Et de la considération : *au curé, [pas davantage qu']au maître d'école, au notaire, aux gendarmes, on ne parlait pas patois, Ce n'était pas convenable, ça ne se faisait pas dans le pays.*

Et, tout bien considéré, être curé de paroisse apparaissait comme une position plutôt confortable : *ma grand-mère me disait qu'il fallait faire un curé ou un gendarme.*

Les regards sont parfois moqueurs. *Il y avait un petit curé, il était maigre, il était maigrichon, ça ne devait être qu'un curaton...*

On a entendu les remarques amusées à propos de la nourriture.

L'effort physique leur est dur : *Un pré appartenait au séminaire [de Montbrison]. C'était les apprentis curés qui s'en occupaient et comme ils ne sont pas bien courageux pour travailler les terres, les herbes ont poussé.*

Des avis sont réservés, ainsi à l'égard du grand curé G. *qui n'était pas élégant nous engueulait si on était en retard à la leçon de catéchisme.*

Ce qui compte, au fond, ce sont les marques de bonne relation entre le clergé et les autres, à l'image de ce curé-modèle, brave homme et bon curé à la fois :

Jadis il y avait à Saint-Jean un curé qui était très agréable. Les gens l'aimaient bien. Il était toujours de bonne humeur, parlant facilement à tout le monde. On pouvait aller le voir quand on voulait, on était toujours bien reçu. Il faisait régulièrement son service. Il disait sa messe avec religion. Il allait toujours voir ses malades, il faisait bien son catéchisme et tout...

Au fond, même si on s'en moque un peu, et malgré leurs travers, on les aime bien, nos curés. Mais... on ne saurait s'arrêter à cette attitude de bienveillance. On raconte en effet – ou on invente ! – des histoires d'un humour rigolard et irrévérencieux. Le curé de Sauvain et celui de Saint-Bonnet, se font marieurs. Le curé de Saint-Bonnet à Félix, un de ses paroissiens en quête d'épouse :

– *Oh ! ben, écoute, tu ne sais pas, je réfléchirai. J'en parlerai à mon collègue de Sauvain. Il y a de braves filles à Sauvain qui ne sont pas si fières qu'à Saint-Bonnet.*

Les deux prêtres les firent rencontrer pour la Saint-Barthélemy de Saint-Bonnet-le-Courreau. Alors ils firent connaissance. Alors cette jolie fille et ce type, ça faisait bien. Il faut se marier.

Et puis au bout de trois mois, [Félix] trouve à nouveau monsieur le curé, à la sortie de la messe.

– *Ah ! Monsieur le curé, il faudra peut-être bien penser au baptême, là, parce que ça s'approche.*

– *Mais déjà ! Il n'y a pas si longtemps que tu es marié.*

– *Oh ! Il dit, oui, vous m'avez fait prendre celle [qu'il appelle] la Carabine mais vous m'avez pas dit, quand je l'ai prise, qu'elle était chargée.*

Et il y en a bien d'autres de la même veine...

La progression des attitudes va de l'irrévérence, qu'on vient de constater, jusqu'au sacrilège, quand le sexe s'en mêle pour de bon. Dzin Dzanet, qui va travailler aux champs, demande à sa femme de lui apporter un casse-croûte. L'heure venue, personne ne vient. Il s'en retourne chez lui et...

Que fait-on, ma femme, Avec Monsieur le curé, Je confesse votre femme, À la mode de chez moi, Dzin Dzanet prend une trique, Fout une volée au curé, Au bout de neuf mois sa femme, Achète un petit curé, Il fallut le porter à l'église, Pour le faire baptiser, Le curé monta en chaire, Le petit s'écria « Papa ».

On sait bien que cette histoire vieille comme le temps n'a pas été inventée par celui qui la raconte. Il n'empêche que le patois l'a traduite et la reprend à son compte. Le sacrilège est triple, trois sacrements sont bafoués : Dzin Dzanet et sa femme sont mariés et celle-ci commet l'adultère ; le curé renie son serment de chasteté pris le jour de son ordination ; la pénitence prend la forme d'une confession mensongère, et devient une farce... Et, malgré tout, le « petit curé », l'enfant du péché, sera baptisé...

En matière de transgression religieuse, on ne saurait guère faire plus, ni mieux ! Et on en rigole ! Le patois serait-il anticlérical ? N'ayons crainte : c'est la seule histoire de ce type parmi plus de 300.

Mais quand même ! L'histoire contraste violemment avec l'affirmation qu'on affiche du plus grand respect à l'égard des prêtres et de leur mission... *Quand ils croisaient le curé qui portait le bon Dieu sur un chemin, sur une route, sur un chemin plutôt, ils se mettaient à genoux et ils se découvraient.*

Quant aux prêtres, enfants, nous avons eu beaucoup de respect pour eux parce que c'est les représentants du bon Dieu [...]. Alors, il y avait un grand respect du Saint sacrement...

L'étonnant, c'est que, le plus souvent, ce sont ceux-là mêmes qui vénèrent Dieu et sont, en même temps, prêts à tous les arrangements avec lui... C'est le même homme dont on vient de citer les pieux propos qui avoue : *Et si on allait – Monsieur le Curé [interpellation à l'adresse d'un prêtre de l'assistance, lui-même excellent patoisant et ami du conteur] – si on allait à la messe le dimanche, c'était plus pour voir les « drôles » que pour prier le bon Dieu.*

Les patoisants qui racontent leurs histoires au cours des veillées sont divers, comme leurs auditeurs. Chacun choisit son thème et sa manière de le traiter : louangeur, rigolard, paillard, poétique, amuseur... Des opinions divergentes s'expriment, ou se devinent, chez les orateurs et dans l'assistance...

Elles se manifestent, et s'opposent quasi ouvertement quand rouges et blancs se partagent les voix des électeurs. À Roche, ça se bagarrait dur. Au cours d'élections, dans les années 20 : *Six blancs, six rouges, comme dit l'autre, ils allaient tous à la messe, qui étaient les plus blancs, les plus rouges, personne n'en savait rien*, prétend-on. On savait, en tout cas, reconnaître les blancs : *ils avaient de quoi faire, allaient à la messe et votaient bien, c'est-à-dire à droite bien sûr. Ils faisaient partie des blancs pour les élections.* S'ils habitaient le bourg, c'est dans ces familles qu'on recrutait les enfants de chœur. *Pour servir les offices, pendant la semaine, il y avait un gros problème à cause de l'école. Il fallait demander à l'instituteur pour s'absenter le lendemain. C'était toujours accordé mais pas toujours de bonne grâce. Alors, à Saint-Bonnet, il n'y avait que l'école laïque. Les maîtres et les curés n'étaient pas trop en bons termes ; ils se regardaient plutôt de travers.*

À Saint-Julien-la-Vêtre, mon grand-père, à moi, il allait à la messe, il y serait allé le cul premier, comme on dit, mais c'était un pur rouge. Et puis, à la sortie de la messe, les rouges et les blancs ne se touchaient pas la main. Et il y avait l'instituteur, je me rappelle, il disait, une fois :

- Oh ! celui-là, ne lui touchez pas la main, c'est un pur blanc !

Et le plus blanc, c'était lui, il allait à la messe tous les dimanches.

À quoi tient pourtant cette sorte de connivence patoisante, sympathique et rassembleuse, dans laquelle, au moins le temps des veillées, s'évaporent les contradictions ? Entendons comme une réponse le propos de ce vieux et bon vivant Sauvagnard sur le front duquel le curé avait versé trop d'eau le jour de son baptême :

Il y avait trois choses qui m'allaient pas mal. J'étais... j'étais amoureux pratiquant de la religion ; amoureux pratiquant du travail, amoureux pratiquant de l'amour. La profession de foi de ce triple amoureux, un programme, un art de vivre...

Trois pratiques de la vie dont la conjonction se révèle possible, à condition d'ajouter une quatrième, indispensable, celle de l'humour... L'humour patoisant libère la parole... Il est une forme d'excuse collective qui, sans ébranler les convictions, autorise à tolérer, dans les mots seulement et pour en rire, tous les excès, débordements et défoilements.

Cahiers de Village de Forez n° 149

Siège social : Centre social, 13, place Pasteur, 42600 Montbrison.

Site : villagedeforez.montbrison42.fr

Directeur de la publication : Joël Jallon

Responsable de la rédaction : Joseph Barou

Les cahiers de Village de Forez sont publiés par le **Groupe d'histoire locale** du **Centre social** de Montbrison.

Comité de rédaction : Geneviève Adilon, Daniel Allézina, Gérard Aventurier, Daniel Baby, Marie-Claude Baby, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Gérard Berger, Danielle Bory, Richard Bouligaud, Michelle Bouteille, Pascal Chambon, Jean Chassagneux, Antoine Cuisinier, Maurice Damon, Pierre Drevet, Roger Faure, André Guillot, Joël Jallon, Claude Latta, Gabriel Mas, Stéphane Prajalas, Jérôme Sagnard, Pierre-Michel Therrat, Paul Valette, Gérard Vallet.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2016

ISSN – 0241 – 6786

Impression : Gravo-clés, 65, rue Tupinerie, 42600 Montbrison